

# TENDANCES SOCIALES



## CANADIENNES

No 11-008  
AU CATALOGUE



### ARTICLES DE FOND

*Unions interculturelles*

*Minorités visibles*

*Enfants ayant  
été témoins de  
violence familiale*

*Migration entre les  
régions urbaines et  
les régions rurales*

*Joueurs à risques et  
joueurs compulsifs*

**ÉTÉ 2004** No 73  
12 \$ AU CANADA



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada



# À votre service...

## ● Commentaires sur *Tendances sociales canadiennes*?

Nous vous invitons à nous faire part de vos impressions sur les articles et tout autre contenu de *Tendances sociales canadiennes*. Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou pour tous commentaires veuillez communiquer avec :

Rédactrice en chef,  
*Tendances sociales canadiennes*,  
7<sup>e</sup> étage, immeuble Jean Talon,  
Statistique Canada,  
Ottawa (Ontario),  
K1A 0T6

Télécopieur : (613) 951-0387  
Courriel : [cstsc@statcan.ca](mailto:cstsc@statcan.ca)



## ● Renseignements sur les commandes/abonnements

La publication *Tendances sociales canadiennes* peut être commandée à l'aide d'une des méthodes suivantes :

- Téléphone (Canada et États-Unis)  
1 800 267-6677
- Télécopieur (Canada et États-Unis)  
1 877 287-4369
- Courriel  
[order@statcan.ca](mailto:order@statcan.ca)
- Poste  
Statistique Canada, Division de la diffusion, Gestion de la circulation,  
120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6
- En personne au bureau régional de Statistique Canada le plus près de votre localité ou auprès des agents et librairies autorisés.

Pour obtenir un numéro de ce produit ou s'y abonner veuillez consulter le site Web à <http://www.statcan.ca/francais/IPS/Data/11-008-XIF.htm>

## ● Vous désirez d'autres renseignements?

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants (Canada et États-Unis seulement). Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements . . . . .	1 800 263-1136
Ligne ATS nationale (téléscripteur) . . . . .	1 800 363-7629
Renseignements par courriel . . . . .	<a href="mailto:infostats@statcan.ca">infostats@statcan.ca</a>
Site Web . . . . .	<a href="http://www.statcan.ca">www.statcan.ca</a>

Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt . . . . .	1 800 700-1033
--	----------------

Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt . . . . .	1 800 889-9734
---	----------------



## TSC

**Rédacteurs**

WARREN CLARK,  
SUSAN CROMPTON,  
ANNA KEMENY,  
ANNE MILAN

**Assistant à la recherche**

GILBERT MANSOUR

**Gestionnaire de la production**

CYNTHIA FORTURA

**Coordonnatrice de la production**

SHIRLEY LI

**Marketing/Diffusion**

ALEX SOLIS

**Révisseur en chef de la version française**

GINETTE LAVOIE

**Direction artistique et impression**

DIVISION DE LA DIFFUSION,  
STATISTIQUE CANADA

**Conception graphique**

GRIFFE DESIGN INC.

**Couverture**

ROBERT JOHANSEN

**Comité de revue**

M. BOYD, E. BOYKO, J. HAGEY, I. MACREDIE,  
G. MONTIGNY, D. NORRIS, M.J. SHERIDAN, P. WHITE

**Remerciements**

J. BADETS, R. BOLLMAN, T. CHUI, M. DESROSIERS,  
C. DUCHESNE, G. GARNEAU, A. LEBEAU,  
M.-P. ROBERT, H. POLD, N. VILLEMURE, A. WRONSKI

*Tendances sociales canadiennes* (n° 11-008-XPF au catalogue; also available in English, Catalogue no. 11-008-XPE) est publiée trimestriellement.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

**Version imprimée :** 12 \$CAN pour un numéro  
39 \$CAN pour un abonnement  
d'un an  
Étudiants : 30 % de rabais

(plus les taxes en vigueur au Canada ou les frais de port à l'extérieur du Canada).

**Version électronique** disponible sur Internet

(n° 11-008-XIF au catalogue) :  
9 \$CAN pour un numéro  
29 \$CAN pour un  
abonnement d'un an

(plus les taxes en vigueur au Canada).

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 2004. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6, CANADA.

Publication inscrite dans **Academic ASAP**, **Academic Search Elite**, **Index de périodiques canadiens**, **Répertoire des publications sérieuses canadiennes**, **Expanded Academic ASAP**, **PAIS International**, **Periodical Abstracts**, **Periodical Abstracts Research II**, **ProQuest 5000**, **Proquest Research Library** et accessible en permanence dans la **Canadian Business and Current Affairs Database**.

ISSN 0831-5701  
(Version imprimée)

ISSN 1481-1642  
(Version électronique)

# TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

## ARTICLES DE FOND

### Les unions interculturelles 2

*par Anne Milan et Brian Hamm*

### Les minorités visibles au sein de la population active : 20 ans de changements 9

*par Kelly Tran*

### Les enfants témoins de violence familiale 16

*par Kathleen Moss*

### La migration entre les régions rurales et les régions urbaines dans les années 1990 21

*par Rick Audas et Ted McDonald*

### Contre vents et marées : un profil des joueurs excessifs et de ceux qui risquent de le devenir 31

*par Katherine Marshall et Harold Wynne*

### Au fil de l'actualité 38

### Indicateurs sociaux 39

### Plan de leçon : « La migration entre les régions rurales et les régions urbaines dans les années 1990 » 40

### Illustrateur de la page couverture

**Robert Johansen** est un illustrateur indépendant qui réside à Mississauga, en Ontario. Né à North Bay, en Ontario, Robert est diplômé du Sheridan College of Applied Arts and Technology avec spécialisation en illustration. Il crée ses images pour les médias traditionnels et numériques et attire une clientèle d'un bout à l'autre de l'Amérique du Nord.

# Les unions interculturelles

par Anne Milan et Brian Hamm

**A**u Canada, la plupart des gens se marient ou vivent en union libre avec des personnes appartenant au même groupe culturel. Toutefois, étant donné que la diversité culturelle prend de l'ampleur au pays, on compte de plus en plus de couples formés de personnes issues de groupes culturels différents. Les unions interculturelles entre des personnes n'appartenant pas à un groupe minoritaire visible et des personnes issues d'un tel groupe, ou entre personnes appartenant à deux groupes minoritaires visibles différents, peuvent être considérées comme l'un des effets du multiculturalisme, dont la ligne de force est l'acceptation et l'interaction de toutes les personnes composant une société. Les unions interculturelles peuvent être vues également comme un « moteur de changement social<sup>1</sup> » du fait qu'elles aident à développer des attitudes positives à l'égard des groupes minoritaires visibles et qu'elles mettent en relation les réseaux sociaux et familiaux respectifs des deux partenaires<sup>2</sup>.

Dans le présent article, nous utilisons les données tirées des recensements de la population de 2001 et de 1991 pour déterminer la prévalence des unions interculturelles au Canada ainsi que pour répondre à plusieurs questions liées à ces unions. Les personnes appartenant à des groupes minoritaires visibles particuliers sont-elles plus susceptibles de

## TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

Les données contenues dans le présent article sont tirées des recensements de 1991 et de 2001. Le terme union interculturelle désigne un couple formé de deux personnes qui n'ont pas la même origine ethnique ou la même religion, ou qui n'appartiennent pas à un même groupe minoritaire visible, ou encore qui n'ont pas en commun une autre caractéristique quelconque. Dans le cadre de l'article, les unions interculturelles sont composées d'un membre d'une minorité visible et d'une personne n'appartenant pas à un groupe minoritaire visible, ou de deux personnes appartenant à deux groupes minoritaires visibles différents. Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les minorités visibles comprennent les « personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Pour obtenir des renseignements sur les caractéristiques des personnes formant une union interculturelle, on a utilisé des données sur les personnes, comme l'âge, le niveau de scolarité et le statut d'immigrant. En outre, les données obtenues sur le couple comprenaient des renseignements indiquant si l'union interculturelle était un mariage ou une union libre, des données sur le nombre d'unions interculturelles existant au sein d'un groupe minoritaire visible particulier, ainsi que des données indiquant si le couple avait ou non des enfants à la maison.

former des unions interculturelles? Est-ce que l'âge, le niveau de scolarité, le lieu de naissance ou le fait de résider dans de grands centres urbains influent sur les probabilités de s'engager dans ce type de relation? Les unions interculturelles sont-elles plus souvent des mariages ou des unions libres? Ces couples sont-ils plus ou

1. J.R. Goldstein, « Kinship networks that cross racial lines: the exception or the rule? », *Demography*, vol. 36, n° 3, 1999, p. 399 à 407.
2. M. Kalmijn, « Inter-marriage and homogamy: Causes, patterns, trends », *Annual Review of Sociology*, vol. 24, 1998, p. 395 à 421.

moins susceptibles d'avoir des enfants? La prévalence des unions interculturelles est-elle la même au Canada qu'aux États-Unis?

### Plus de 3 % de Canadiens forment des unions interculturelles

Parmi les 14,1 millions de personnes vivant en couple en 2001, 452 000 d'entre elles formaient des unions interculturelles (mariages ou unions libres) composées d'un membre de minorité visible et d'une personne n'appartenant pas à un groupe minoritaire visible, ou de deux personnes issues de deux groupes minoritaires visibles différents. Ce chiffre représentait une augmentation de 35 % par rapport à 1991, où cette progression était de 10 % pour l'ensemble des personnes vivant en couple. En 2001, les unions interculturelles constituaient 3,2 % de tous les couples au Canada<sup>3</sup>. L'augmentation du nombre d'unions interculturelles peut être attribuable à de nombreux facteurs. En général, la société accepte mieux les comportements non traditionnels, comme celui de vivre en union libre avec une personne de même sexe ou de sexe opposé. La mobilité sociale et géographique crée davantage d'occasions de rencontrer des personnes issues de divers milieux socioculturels et de nouer des relations avec ces personnes. L'interaction entre de nombreuses personnes de cultures différentes peut se faire à l'école, au travail ainsi que par l'entremise de proches, d'amis, ou d'autres réseaux sociaux. En outre, la diversité culturelle au Canada est plus grande que jamais. En effet, en 2001, on y a enregistré un nombre plus important de personnes appartenant à des minorités visibles qu'à tout autre moment dans le passé. Le nombre de partenaires potentiels est donc également plus élevé. En 2001, on a recensé 4,0 millions de personnes appartenant à des groupes minoritaires visibles, soit plus de 13 % de l'ensemble de la population<sup>4</sup>. En

1981, les minorités visibles comprenaient 1,1 million de personnes et constituaient moins de 5 % de la population canadienne. Une société davantage pluraliste peut donc contribuer à réduire la distance sociale entre les personnes d'origines différentes et à augmenter le nombre d'unions interculturelles<sup>5</sup>.

En général, le type le plus courant de mariage ou d'union libre interculturels au Canada était celui composé d'une personne issue d'un groupe minoritaire visible et d'une personne n'appartenant pas à un tel groupe. En 2001, 394 300 personnes formaient une union de ce genre et représentaient 2,8 % de toutes les personnes vivant en couple, en hausse par rapport aux 2,4 % enregistrés en 1991. Un peu plus de la moitié de ces unions (53 %) étaient composées d'un homme n'appartenant pas à un

groupe minoritaire visible et d'une femme issue d'un groupe minoritaire visible en 2001, tandis que 47 % de ces unions étaient formées d'un homme issu d'un groupe minoritaire visible et d'une femme n'appartenant pas à un tel groupe. Parmi les unions interculturelles, les femmes n'appartenant pas à un groupe minoritaire visible avaient le plus souvent comme partenaire un homme d'origine sud-asiatique, arabe, asiatique occidentale ou de race noire, alors que les hommes n'appartenant pas à un groupe minoritaire visible étaient proportionnellement plus nombreux à avoir une partenaire d'origine chinoise, philippine, latino-américaine, japonaise, coréenne ou asiatique du Sud-Est.

Les couples étaient également composés de personnes issues de deux groupes minoritaires visibles différents, mais ce genre d'union était

TSC Les Japonais présentent la proportion la plus élevée d'unions interculturelles			
Groupes minoritaires visibles sélectionnés	Ensemble des couples	Partenaires appartenant au même groupe minoritaire visible	Unions interculturelles
	Nombre	% de couples	
Japonais	25 100	30	70
Latino-Américains	57 800	55	45
Noirs	117 800	57	43
Philippins	78 700	67	33
Asiatiques du Sud-Est	45 200	74	26
Arabes et Asiatiques occidentaux	73 800	76	24
Coréens	24 800	82	18
Chinois	265 600	84	16
Asiatiques du Sud	232 000	87	13

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001.

- En 2001, 86 % des couples étaient composés de deux personnes n'appartenant pas à un groupe minoritaire visible, et un autre 10 % des couples étaient composés de deux personnes appartenant à un même groupe minoritaire visible.
- Statistique Canada, *Portrait ethnoculturel du Canada : une mosaïque en évolution*, produit n° 96F0030XIF2001008 au catalogue, 2003.
- J.M. Tzeng, « Ethnically heterogamous marriages: the case of Asian Canadians », *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 31, n° 3, 2000, p. 321 à 337.

moins fréquent. En 2001 au Canada, 57 700 personnes formaient de tels couples (0,4 % de l'ensemble des personnes vivant en couple), en hausse par rapport aux 34 000 personnes qui ont participé au recensement 10 ans plus tôt (elles représentaient alors 0,3 % de l'ensemble des personnes vivant en couple). Parmi toutes les unions interculturelles formées de personnes issues de deux groupes minoritaires visibles différents, celles composées de Chinois et d'Asiatiques du Sud-Est étaient les plus fréquentes, suivies des couples sino-philippins. Toutefois, il existe une grande variété de combinaisons d'origines chez les personnes issues de groupes minoritaires visibles qui forment un couple avec une personne n'appartenant pas à leur propre groupe minoritaire.

#### **Les Japonais sont les plus susceptibles de former un couple avec une personne n'appartenant pas à leur groupe minoritaire visible**

Parmi les groupes minoritaires visibles, les Japonais étaient les plus susceptibles de se marier ou de vivre en union libre avec une personne d'origine non-japonaise. En 2001, bien que l'on ait recensé au Canada seulement 25 100 couples composés d'au moins une personne d'origine japonaise, 70 % de ces couples comprenaient une personne qui n'était pas d'origine japonaise. La longue histoire de l'héritage canadien de nombreux Japonais pourrait expliquer en partie pourquoi ceux-ci présentent la plus forte proportion d'unions interculturelles. En 2001, près des deux tiers (65 %) des personnes d'origine japonaise étaient nées au Canada. Des études antérieures ont permis de constater que le nombre d'unions interculturelles chez les personnes appartenant à des groupes d'immigrants peut augmenter dans le cas des générations subséquentes, étant donné que l'adaptation au pays hôte peut être plus facile pour ces générations<sup>6</sup>. En outre, le petit nombre

de Japonais vivant au Canada pourrait contribuer à intensifier les relations de ceux-ci avec des personnes qui ne sont pas d'origine japonaise.

Les deuxième et troisième groupes minoritaires visibles représentés le plus fréquemment au sein des couples interculturels étaient celui des Latino-Américains, suivi de près par celui des Noirs. Sur les 57 800 couples composés d'au moins une personne d'origine latino-américaine, 45 % d'entre eux étaient des unions interculturelles, soit 0,4 % de l'ensemble des couples. Une des raisons pouvant expliquer cette proportion est que les Latino-Américains sont moins susceptibles de vivre dans des quartiers latino-américains dans les grandes villes, comparativement à d'autres groupes minoritaires visibles comme les Chinois ou les Asiatiques du Sud. Par conséquent, il est possible que les Latino-Américains interagissent davantage à l'extérieur de leur groupe<sup>7</sup>.

Environ 43 % des couples composés d'au moins une personne de race noire étaient des unions interculturelles, cette proportion représentant 0,7 % de tous les couples du Canada. En nombres absolus, c'est chez les Noirs qu'on retrouvait le plus grand nombre d'unions interculturelles (50 400 sur 117 800 couples composés d'au moins une personne de race noire). À l'instar des Japonais, l'histoire des Noirs remonte loin dans le temps au Canada. En effet, en 2001, près de la moitié

(45 %) des Noirs étaient nés au Canada. D'autres groupes minoritaires visibles présentaient des proportions moins importantes d'unions formées avec des personnes n'appartenant pas à leur groupe. Il s'agit des Philippins (33 %), des Asiatiques du Sud-Est (26 %), des Arabes et Asiatiques occidentaux (24 %) et des Coréens (18 %).

#### **Les Chinois et les Asiatiques du Sud étaient les moins susceptibles de former des unions interculturelles**

Parmi les groupes minoritaires visibles les moins susceptibles de former des unions à l'extérieur de leur propre groupe, on trouvait les Asiatiques du Sud (13 %) et les Chinois (16 %). En 2001, on a recensé 29 100 unions interculturelles comprenant une personne d'origine sud-asiatique (soit 0,4 % de l'ensemble des couples). Comme les Chinois constituent le groupe minoritaire visible le plus important — comptant aujourd'hui plus d'un million de personnes —, même une faible probabilité de former des unions à l'extérieur de leur propre groupe résulte néanmoins en un nombre élevé d'unions interculturelles comprenant une personne d'origine chinoise (41 600 couples<sup>8</sup> ou 0,6 % de l'ensemble des couples du pays). Le nombre d'unions interculturelles composées d'une personne d'origine chinoise et d'une personne appartenant à une minorité visible non chinoise était également élevé. En

6. S. Lieberman et M.C. Waters, *From Many Strands: Ethnic and Racial Groups in Contemporary America*, New York, Russell Sage Foundation, 1988.

7. Selon le Recensement de la population de 2001, la région métropolitaine de recensement (RMR) de Toronto présentait le groupe minoritaire visible latino-américain le plus important au Canada. Seulement 13 % des personnes appartenant au groupe minoritaire visible latino-américain vivent dans des quartiers où au moins 10 % de la population est d'origine latino-américaine. Par contre, plus de 70 % des personnes appartenant aux groupes minoritaires visibles chinois et sud-asiatique vivent dans des quartiers où au moins 10 % de la population est issue de leur groupe. De plus, les groupes minoritaires visibles latino-américains sont moins concentrés dans d'autres RMR.

8. Ce chiffre comprend 31 200 couples dont un des partenaires est d'origine chinoise, alors que l'autre ne fait pas partie d'un groupe minoritaire visible, ainsi que 10 500 couples composés d'une personne d'origine chinoise et d'une personne issue d'un autre groupe minoritaire visible.

2001, on comptait 10 500 unions de ce genre, qui représentaient 0,1 % de l'ensemble des couples. Le nombre croissant de Chinois au Canada pourrait contribuer à la hausse du nombre d'unions interculturelles à l'avenir.

### Les jeunes citoyens sont les plus susceptibles de faire partie d'une union interculturelle

Le fait de former un couple, que ce soit par les liens du mariage ou en union libre, demeure un processus important pour les hommes et les femmes dans la vingtaine. Malgré l'augmentation de la proportion de jeunes adultes vivant en union libre, on a enregistré, au cours des deux dernières décennies, une décroissance globale du nombre de personnes de 20 à 29 ans vivant en couple<sup>9</sup>. Bien que les jeunes adultes soient moins nombreux à vivre en couple, ils sont plus susceptibles de faire partie d'une union interculturelle que les adultes plus âgés. Alors que plus de 5 % des hommes et des femmes dans la vingtaine faisaient partie d'une union interculturelle en 2001, seulement 1 % des personnes de 65 ans et plus formaient un couple de ce genre. En général, les jeunes ont tendance à être plus réceptifs face aux comportements et aux attitudes en marge des normes sociales comme le fait de vivre en union libre<sup>10</sup>. Une autre explication est que de nombreuses personnes âgées se sont mariées ou ont noué une relation à une époque où les membres de minorités visibles vivant au Canada étaient moins nombreux et où il y avait donc moins de partenaires provenant de ces groupes minoritaires.

Une plus grande acceptation de la diversité pourrait également expliquer

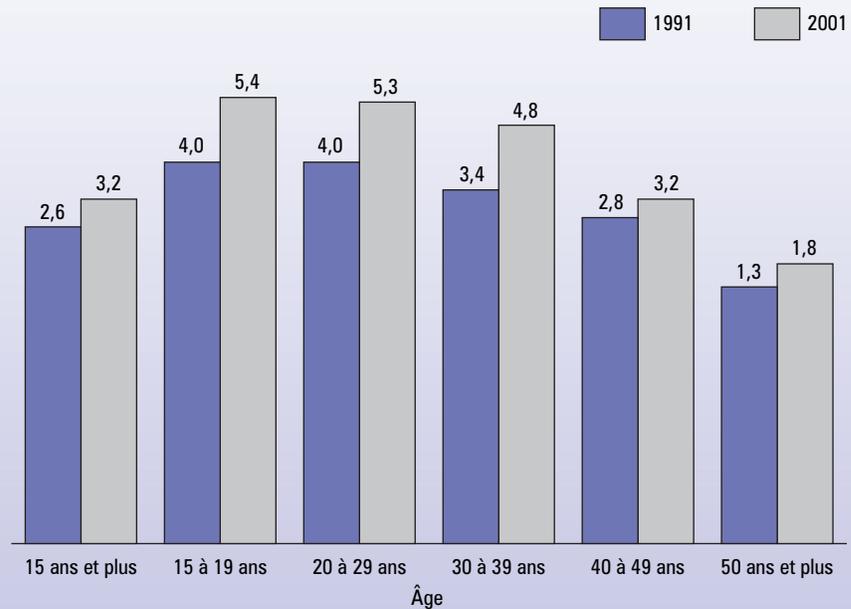
9. Statistique Canada, *Profil des familles et des ménages canadiens : la diversification se poursuit*, produit n° 96F0030 XIF2001003 au catalogue, 2002a.

10. Statistique Canada, *La diversification de la vie conjugale au Canada*, produit n° 89-576-XIF au catalogue, 2002b.

TSC

## Les jeunes sont proportionnellement plus nombreux que les adultes plus âgés à faire partie d'une union interculturelle

% de personnes vivant en couple qui forment une union interculturelle

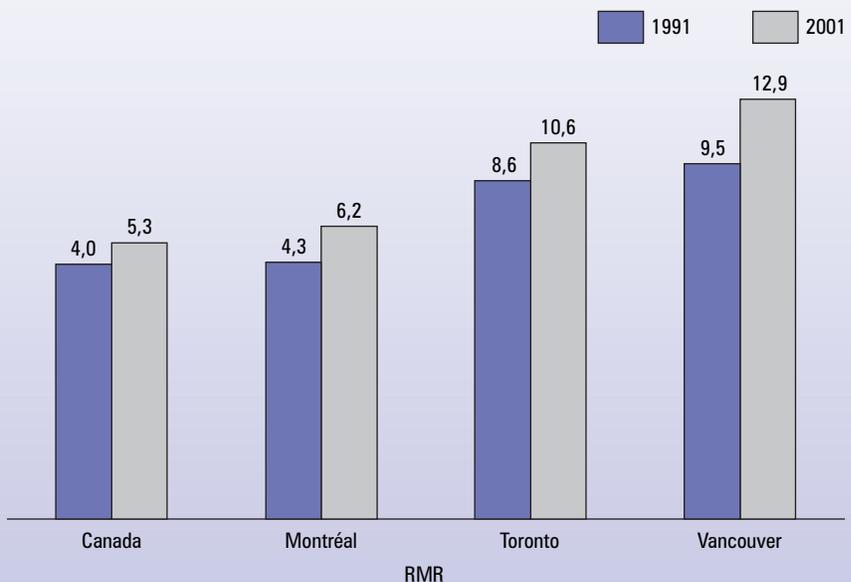


Source : Statistique Canada, recensements de la population.

TSC

## Les jeunes adultes de Vancouver sont plus susceptibles de faire partie d'une union interculturelle que ceux résidant dans d'autres régions métropolitaines de recensement (RMR)

% de personnes de 20 à 29 ans faisant partie d'une union interculturelle



Source : Statistique Canada, recensements de la population.

pourquoi les personnes faisant partie d'une union interculturelle sont plus susceptibles d'habiter dans de grands centres urbains. Les grandes villes offrent plus d'occasions de rencontrer d'autres personnes ayant des origines diverses. En outre, on trouve le plus souvent les groupes minoritaires visibles dans les grandes villes, ce qui contribue à augmenter les probabilités de nouer une relation avec une personne issue d'un groupe socio-culturel différent. Les unions interculturelles représentaient 7 % des personnes vivant en couple à Vancouver. À Toronto, la proportion était de 6 % et à Montréal, de 3 %. Parmi les personnes de 20 à 29 ans, ces proportions étaient encore plus élevées à Vancouver (13 %), à Toronto (11 %) et à Montréal (6 %).

### Les personnes faisant partie d'une union interculturelle étaient plus susceptibles d'avoir fait des études supérieures et d'être nées à l'étranger

Selon le Recensement de la population de 2001, près de 7 personnes sur 10 appartenant à un groupe minoritaire visible étaient nées à l'extérieur du Canada. Depuis les années 1960, on accorde une plus grande importance aux critères économiques dans l'admission des immigrants, de sorte qu'un grand nombre des personnes nées à l'étranger étaient plus instruites. C'est pourquoi, les membres de minorités visibles vivant en couple ont également tendance à avoir un niveau de scolarité supérieur à la moyenne. En 2001, environ 28 % des membres de minorités visibles qui vivaient en couple avec un partenaire faisant partie de leur groupe minoritaire possédaient un diplôme universitaire. Dans le cas des personnes faisant partie d'une union interculturelle, la proportion était de 31 %, alors qu'elle était de 18 % pour l'ensemble des personnes vivant en couple. Chez les couples formés de personnes issues du même groupe minoritaire visible et dans l'ensemble de la population vivant en couple, les proportions de personnes



## Les personnes ayant un diplôme universitaire sont plus susceptibles de faire partie d'une union interculturelle

Âge	Unions interculturelles		
	Total	Deux personnes appartenant à deux groupes minoritaires visibles différents	Une personne appartenant à un groupe minoritaire visible et une personne n'appartenant pas à un tel groupe
	% de personnes vivant en couple qui forment une union interculturelle		
15 ans et plus	3,2	0,4	2,8
15 à 19 ans	5,4	0,7	4,6
20 à 29 ans	5,3	0,6	4,6
30 à 44 ans	4,3	0,6	3,8
45 à 64 ans	2,5	0,3	2,2
65 ans et plus	1,0	0,1	0,9
<b>Études</b>			
Moins qu'un diplôme d'études secondaires	1,5	0,2	1,3
Diplôme d'études secondaires	2,3	0,3	2,0
Études postsecondaires partielles	3,6	0,5	3,1
Diplôme universitaire	5,6	0,7	5,0
<b>Lieu de naissance</b>			
Personnes nées au Canada	2,1	0,1	2,0
Personnes nées à l'étranger	6,7	1,5	5,2

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001.

ayant moins qu'un diplôme d'études secondaires étaient semblables (27 %), tandis que cela était le cas de 13 % des personnes faisant partie d'une union interculturelle. En raison de la hausse du niveau de scolarité et de l'augmentation de la mobilité sociale, les caractéristiques acquises sous forme de ressources socioéconomiques pourraient, au moment de choisir un partenaire, devenir plus importantes que l'appartenance à un groupe minoritaire visible ou l'origine ethnique<sup>11</sup>.

Les personnes dont le niveau de scolarité est élevé peuvent faire preuve d'un plus grand degré de tolérance quant aux différences et avoir une vision

plus universelle que les personnes moins instruites<sup>12</sup>. Par conséquent, les caractéristiques innées d'une personne, comme la couleur de la peau, perdent de leur importance dans le choix d'un partenaire à mesure que le niveau de scolarité augmente. Près de quatre fois plus de personnes qui possédaient un diplôme universitaire (5,6 %) que de personnes ayant moins qu'un diplôme d'études secondaires (1,5 %) formaient des unions interculturelles. La variation de la prévalence des unions

11. Tzeng, *op. cit.*, 2000.

12. Kalmijn, *op. cit.*, 1998.

interculturelles selon le niveau de scolarité est également liée à l'âge. En effet, les personnes ayant un diplôme universitaire ont tendance à être plus jeunes que celles ayant moins qu'un diplôme d'études secondaires. En outre, les membres des minorités visibles sont plus jeunes et plus instruits que les personnes nées au Canada.

Le fait de poursuivre des études postsecondaires pourrait favoriser les rapports entre personnes issues d'un grand nombre de cultures diverses. En outre, il est possible qu'une personne dont le niveau de scolarité est supérieur soit plus ouverte aux situations où l'on peut entrer en relation avec de telles personnes.

En 2001, près de 7 % des personnes nées à l'étranger qui vivaient en couple formaient une union interculturelle. Dans le cas des personnes nées au Canada, la proportion correspondante n'était que de 2 %. Cet écart reflète probablement la forte proportion de personnes appartenant à un groupe minoritaire visible qui sont nées à l'étranger, comparativement à l'ensemble de la population. Les couples dont au moins une personne est née à l'étranger ont tendance à être différents de la moyenne par rapport à d'autres aspects également — par exemple, ces couples sont aussi plus susceptibles de former des mariages entre personnes dont l'écart d'âge est important<sup>13</sup>. Les mariages où l'homme est beaucoup plus âgé que la femme pourraient refléter les attitudes et les comportements que l'on trouve dans les pays d'origine de ces personnes.

Fait intéressant à noter, les membres de minorités visibles nés au Canada étaient plus susceptibles de faire partie d'une union interculturelle que d'être en couple avec une personne issue de leur propre groupe minoritaire. À l'opposé, les membres de minorités visibles nés à l'étranger étaient beaucoup plus susceptibles de former un couple avec une personne appartenant à leur propre groupe

minoritaire visible qu'avec une personne qui n'appartenait pas à ce groupe. En 2001, 8 % de tous les membres de minorités visibles de 15 ans et plus vivant en couple faisaient partie d'une union interculturelle, comparativement à 14 % des membres de minorités visibles nés au Canada. Plus la durée de résidence au Canada des membres de minorités visibles nés à l'étranger était longue, plus ces personnes étaient susceptibles de faire partie d'une union interculturelle. Seulement 5 % des membres de minorités visibles arrivés au Canada dans les années 1990 faisaient partie d'une union interculturelle, alors que 17 % de ceux qui y sont venus au cours des années 1960 vivaient dans une telle union.

#### **Les unions interculturelles étaient plus fréquentes chez les personnes vivant en union libre que chez les personnes mariées**

Dans l'ensemble, les unions libres interculturelles sont proportionnellement plus nombreuses que les mariages interculturels. Il est ainsi probablement parce que les unions libres sont plus courantes chez les jeunes<sup>14</sup> et aussi parce que les membres de minorités visibles présentent un profil d'âge plus jeune que l'ensemble de la population. Il est aussi possible que les unions libres soient perçues comme temporaires ou comportant un engagement moins sérieux que le mariage. En 2001, 4,0 % de toutes les unions libres au Canada étaient des unions interculturelles, par rapport à 2,9 % de l'ensemble des mariages. Dans l'ensemble de la population vivant en couple en 2001, 16 % des couples vivaient en union libre. Dans le cas des couples composés d'une personne n'appartenant pas à un groupe minoritaire visible et d'une personne issue d'un tel groupe minoritaire, la proportion d'unions libres était de 22 %, tandis que la proportion correspondante était de

13 % chez les couples formés de deux personnes issues de deux groupes minoritaires visibles différents.

#### **Les enfants sont proportionnellement plus nombreux dans les unions interculturelles**

Les données du recensement ne permettent pas de déterminer si les enfants sont nés de parents formant une union interculturelle, mais seulement d'inscrire les enfants présents au sein du ménage au moment du recensement. En 2001, 3,3 % de tous les couples ayant des enfants formaient des unions interculturelles. Dans le cas des couples sans enfants, la proportion d'unions interculturelles était de 2,8 %. Cet écart est dû en partie au fait que les personnes formant des unions interculturelles sont plus jeunes que les membres des autres couples et, donc, plus susceptibles d'avoir des enfants.

En 2001, le Canada comptait plus d'unions interculturelles ayant des enfants (60 %) que d'unions sans enfants. En comparaison, 57 % de tous les couples avaient des enfants. Cette proportion était légèrement supérieure dans le cas des unions interculturelles composées d'une personne n'appartenant pas à un groupe minoritaire visible et d'une personne issue d'un tel groupe (59 %), et de beaucoup supérieure dans le cas des couples formés de personnes issues du même groupe minoritaire visible (69 %). Toutefois, il se peut que les taux de fécondité soient supérieurs chez les groupes minoritaires visibles comparativement aux taux de l'ensemble de la population. Par exemple, plus de 77 % de tous les couples comprenant au moins une personne d'origine arabe ou originaire d'Asie occidentale avaient des enfants. Plus de 4 couples sur 5 (82 %)

13. M. Boyd et A. Li, « La différence d'âge dans les relations intimes des Canadiens », *Tendances sociales canadiennes*, automne 2003, p. 33 à 37.

14. Statistique Canada, *op. cit.*, 2002b.

dont les deux partenaires étaient d'origine arabe ou sud-asiatique avaient des enfants. Les unions interculturelles comprenant une personne d'origine arabe ou originaire d'Asie occidentale présentaient quand même une plus forte probabilité d'avoir des enfants à la maison (64 %) que l'ensemble de la population vivant en couple.

### La proportion d'unions interculturelles du Canada est plus importante que celle des États-Unis

Il est difficile de comparer les données de divers pays en raison des différences qui existent dans la façon dont on définit les groupes minoritaires visibles et les unions interculturelles. Toutefois, les données des États-Unis permettent de croire que certaines des tendances relatives aux unions interculturelles sont différentes de celles enregistrées au Canada. En 2000, aux États-Unis, 2,0 % de tous les couples (mariés ou en union libre) vivaient dans des unions interculturelles; il s'agit d'une proportion inférieure à celle du Canada en 2001 (3,1 %). Aux États-Unis, les unions interculturelles les plus courantes étaient composées de personnes de race blanche et de personnes originaires d'Asie ou des îles du Pacifique. Ces unions représentaient 1,2 % de l'ensemble des couples. De plus, les couples formés d'une personne de race blanche et d'une personne de race noire constituaient 0,7 % de l'ensemble des couples (soit la même proportion qu'au Canada). Parallèlement à ce qui a été observé au Canada, les unions libres étaient plus susceptibles d'être des unions interculturelles (4,3 % de l'ensemble des unions libres) que des mariages (1,9 %)<sup>15</sup>.

### Résumé

La plupart des gens se marient ou vivent en union libre avec une personne issue de leur propre groupe culturel. Bien qu'elles soient relativement rares, certaines unions sont formées de deux personnes appartenant à deux groupes

différents. En général, les unions interculturelles représentent encore un faible pourcentage de l'ensemble des unions au Canada, mais leur nombre a augmenté au cours de la dernière décennie. Ce fait semble indiquer que les normes sociales régissant le choix d'un partenaire approprié sont souples et qu'elles peuvent changer avec le temps, à mesure que les attitudes évoluent.

Les personnes formant une union interculturelle sont le plus souvent jeunes, résident dans de grands centres urbains, ont un niveau de scolarité élevé et sont nées à l'étranger. Les couples formant une union interculturelle sont également plus susceptibles que les autres couples de vivre en union libre et d'avoir des enfants. Il se peut que les taux d'immigration élevés et la plus grande interaction entre les groupes minoritaires visibles favorisent la formation d'unions interculturelles en élargissant les groupes de partenaires possibles issus de groupes différents.

15. J. Fields et L.M. Casper, « America's families and living arrangements », *Current Population Reports*, P20-537, Washington, D.C., U.S. Census Bureau, 2001.



**Anne Milan** est analyste pour la publication *Tendances sociales canadiennes* et **Brian Hamm** est agent technique principal à la Division de la statistique sociale, du logement et des familles de Statistique Canada.

## Vous désirez de plus amples renseignements sur Statistique Canada?

COMMUNIQUEZ AVEC NOTRE SERVICE NATIONAL DE RENSEIGNEMENTS :

**1 800 263-1136**

Pour commander des publications,

**SERVICE NATIONAL DE COMMANDES** : 1 800 267-6677

**INTERNET** : [order@statcan.ca](mailto:order@statcan.ca)

**SERVICE NATIONAL ATS** : 1 800 363-7629

STATISTIQUE CANADA MET À VOTRE DISPOSITION SES HUIT CENTRES DE CONSULTATION RÉGIONAUX :

### Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard

Halifax (N.-É.) : (902) 426-5331

Télécopieur : (902) 426-9538

### Québec et Nunavut

Montréal (Qc) : (514) 283-5725

Télécopieur : (514) 283-9350

### Ontario

Toronto (Ont.) : (416) 973-6586

Télécopieur : (416) 973-7475

### Manitoba

Winnipeg (Man.) : (204) 983-4020

Télécopieur : (204) 983-7543

### Saskatchewan

Regina (Sask.) : (306) 780-5405

Télécopieur : (306) 780-5403

### Alberta et Territoires du Nord-Ouest

Edmonton (Alb.) : (780) 495-3027

Télécopieur : (780) 495-5318

### Colombie-Britannique et Yukon

Vancouver (C.-B.) : (604) 666-3691

Télécopieur : (604) 666-4863

### Région de la capitale nationale

(613) 951-8116

Télécopieur : (613) 951-0581

### NORMES DE SERVICE AU PUBLIC

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

## Vous déménagez?

N'oubliez pas de nous le faire savoir. Veuillez nous faire parvenir le nom de l'abonné, l'ancienne adresse, la nouvelle adresse, le numéro de téléphone et le numéro de référence du client à :

**Statistique Canada**  
**Division de la diffusion**  
**Gestion de la circulation**  
**Immeuble R.-H.-Coats, section 9-K**  
**120, avenue Parkdale**  
**Ottawa (Ontario)**  
**K1A 0T6**

ou par téléphone au (613) 951-7277 ou au 1 800 700-1033; ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou au 1 800 889-9734; ou par Internet à [infostats@statcan.ca](mailto:infostats@statcan.ca).

*Veuillez nous aviser six semaines à l'avance pour éviter toute interruption de la livraison.*

# Les minorités visibles au sein de la population active : 20 ans de changements

par Kelly Tran

**A**u cours des dernières décennies, le paysage ethnoculturel canadien s'est grandement diversifié et les tendances de l'immigration ont évolué de manière spectaculaire. En effet, la majorité des immigrants ne proviennent plus d'Europe comme c'était le cas auparavant, mais ils sont de plus en plus originaires d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique et du Moyen-Orient. Cette tendance a contribué à une augmentation graduelle de la population des minorités visibles. De 1981 à 2001, cette population est passée de 1,1 million de personnes à près de 4,0 millions de personnes, augmentant de 5 % à 13 % par rapport à l'ensemble de la population canadienne durant cette période de 20 ans. D'après les données du Recensement de la population de 2001, les deux tiers des minorités visibles étaient nées à l'étranger et le tiers, au Canada, alors que d'autres étaient établies au Canada depuis plusieurs générations.

Dans le présent article, nous utilisons les données des recensements de 1981 à 2001 pour étudier les taux d'emploi et de chômage chez les personnes de 25 à 54 ans appartenant à une minorité visible et celles qui n'appartiennent pas à une minorité visible. Ces taux ont été normalisés selon l'âge et tiennent compte des différences démographiques entre les divers groupes. On compare les minorités visibles, nées au Canada ou à l'étranger, avec les personnes qui n'appartiennent pas à une minorité visible afin de comprendre le lien entre la situation sur le marché du travail et les questions liées à l'immigration, comme la reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger ou les aptitudes linguistiques. En outre, nous examinons les taux d'emploi et de chômage de manière distincte, selon le sexe, les hommes et les femmes présentant des tendances différentes en matière d'emploi au cours des 20 dernières années.

De 1981 à 2001, on a observé d'importants changements économiques au Canada. Ces changements peuvent expliquer en partie les tendances du taux d'emploi et du taux de chômage chez les minorités visibles et chez les personnes n'appartenant pas à

une minorité visible. Durant la récession du début des années 1980, la croissance de l'emploi a ralenti par rapport à la décennie précédente<sup>1</sup>. En outre, au début des années 1990, on a observé un ralentissement de la croissance de l'emploi, compte tenu de la situation économique médiocre<sup>2</sup>. Ce n'est qu'en 1997 que le marché du travail a montré des signes d'une hausse de la création d'emplois. Cette reprise a contribué à faire progresser le taux d'emploi, qui était plus élevé lors du Recensement de 2001 que le taux observé en 1996<sup>3</sup>.

D'autres facteurs ont également contribué à la situation des minorités

1. M. Côté, « La population active : au seuil des années 90 », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, printemps 1990, vol. 2, n° 1, p. 9 à 17.
2. G. Picot et A. Heisz, « The performance of the 1990s Canadian labour market », *Canadian Public Policy*, 2000, vol. 26, n° 1, p. S7 à S24.
3. D. Sunter et G. Bowlby, « Démographie et marché du travail », *L'observateur économique canadien*, produit n° 11-010-XPB au catalogue de Statistique Canada, mars 2001, vol. 14, n° 3, p. 3.1 à 3.24.

visibles sur le marché du travail. Les minorités visibles nées à l'étranger ont plus de difficultés à s'intégrer à la population active que les minorités visibles nées au Canada et que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible. Des obstacles comme la connaissance imparfaite d'une langue officielle, la non reconnaissance des attestations d'études, le manque d'expérience sur le marché du travail canadien et l'absence de considération pour l'expérience de travail acquise à l'étranger sont des facteurs qui empêchent d'obtenir de bons résultats sur le marché du travail<sup>4</sup>. Bien que les immigrants puissent rencontrer de tels obstacles, qu'ils fassent ou non partie d'une minorité visible, les tendances observées semblent indiquer que les minorités visibles nées à l'étranger éprouvent davantage de difficultés à s'intégrer à la population active que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible. Tous ces facteurs peuvent constituer des obstacles à l'intégration sur le marché du travail des minorités visibles nées à l'étranger.

#### **La situation sur le marché du travail des hommes nés à l'étranger et appartenant à une minorité visible s'est détériorée au cours des années 1980 et dans la première moitié des années 1990**

En 1981, les hommes de 25 à 54 ans appartenant à une minorité visible avaient de meilleurs taux d'emploi et des taux de chômage plus faibles que ceux des hommes nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible. Toutefois, durant les années 1980 et la première moitié des années

4. A. Heisz, A. Jackson et G. Picot, *Les entreprises gagnantes et perdantes du marché de l'emploi des années 90*, produit n° 11F0019MIF2002184 au catalogue de Statistique Canada, 2002, série de documents de recherche de la Direction des études analytiques.

## **TSC** Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

Dans le présent article, on utilise des données tirées des recensements de la population de 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001. On y étudie les expériences sur le marché du travail des personnes de 25 à 54 ans appartenant à une minorité visible et des personnes de ce même groupe d'âge n'appartenant pas à une minorité visible. L'étude couvre la période de 20 ans entre 1981 et 2001, et utilise les taux d'emploi et de chômage.

On y compare quatre groupes : les personnes nées à l'étranger et appartenant à une minorité visible, les personnes nées au Canada et appartenant à une minorité visible, les personnes nées à l'étranger et n'appartenant pas à une minorité visible ainsi que les personnes nées au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible. Dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, le terme « minorités visibles » désigne les « personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Au Canada, la population des minorités visibles est composée des groupes suivants : Noirs, Sud-Asiatiques, Chinois, Coréens, Japonais, Asiatiques du Sud-Est, Philippins, Arabes et Asiatiques occidentaux, Latino-Américains, personnes originaires des îles du Pacifique.

Étant donné que les personnes appartenant à une minorité visible et celles qui n'appartiennent pas à une telle minorité ont des profils démographiques très différents, les taux d'emploi et de chômage ont été normalisés selon l'âge, en utilisant comme référence la répartition d'âges des personnes n'appartenant pas à une minorité visible. Cette normalisation permet d'éliminer l'effet des répartitions d'âges des personnes appartenant à une minorité visible et de celles n'appartenant pas à une minorité visible sur les taux.

**Taux d'emploi** : Le taux d'emploi correspond au rapport emploi-population. Ce taux représente le nombre de personnes occupées au cours de la semaine précédant le jour du recensement, exprimé en pourcentage de la population de 15 ans et plus. Le taux d'emploi d'un groupe particulier (âge, groupe de minorité visible, lieu de naissance, entre autres) est le nombre de personnes occupées appartenant à ce groupe, exprimé en pourcentage de la population de ce même groupe.

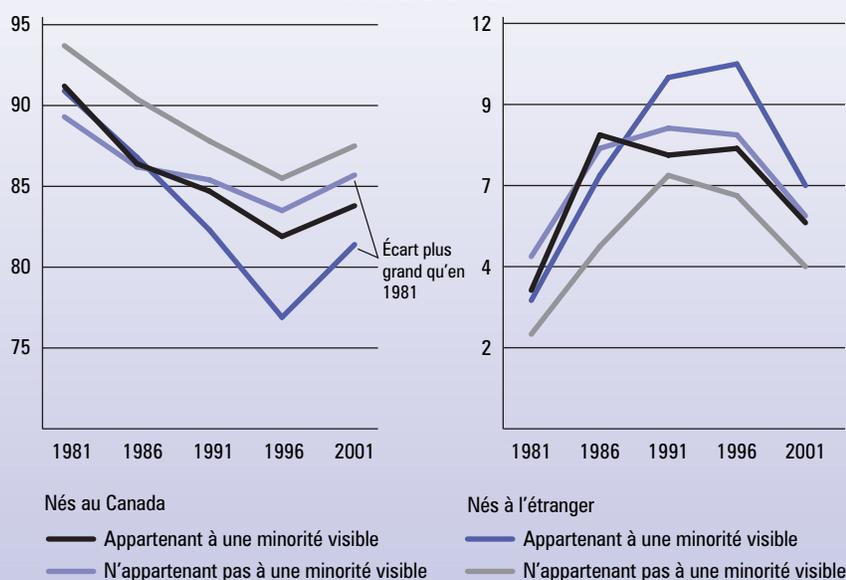
**Taux de chômage** : Le taux de chômage représente le nombre de chômeurs (c'est-à-dire le nombre de personnes qui n'occupent pas un emploi et qui sont à la recherche d'un travail) exprimé en pourcentage de la population active au cours de la semaine précédant le jour du recensement. Le taux de chômage d'un groupe particulier correspond au nombre de personnes non occupées dans ce groupe, exprimé en pourcentage du nombre total de personnes faisant partie de la population active de ce même groupe.

## Élargissement de l'écart du taux d'emploi entre les hommes nés à l'étranger et appartenant à une minorité visible et les hommes nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible

Taux d'emploi normalisé selon l'âge (%)

Taux de chômage normalisé selon l'âge (%)

Hommes de 25 à 54 ans



Source : Statistique Canada, recensements de la population.

1990, les hommes appartenant à une minorité visible ont vu leur situation d'emploi se détériorer plus rapidement que celle d'autres hommes appartenant au groupe d'âge d'activité maximale<sup>5</sup>. En 1996, on constatait un écart important entre les hommes nés à l'étranger et faisant partie d'une minorité visible et les hommes nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible<sup>6</sup>. Par rapport à 1996, cet écart avait rétréci en 2001, mais il demeurait plus important qu'en 1981.

Pour ce qui est du rendement sur le marché du travail, l'écart s'est creusé même si les minorités visibles étaient plus susceptibles d'avoir fait des études universitaires que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible. On observait cette situation même si le niveau de scolarité des minorités visibles nées à l'étranger avait augmenté par rapport aux personnes nées au Canada et qui n'appartenaient pas à une minorité visible. Cette tendance vient contredire l'opinion très répandue selon laquelle les travailleurs profitent du fait qu'ils ont plus de compétences, un plus haut niveau de scolarité et plus d'expérience et sont, par conséquent, plus en demande.

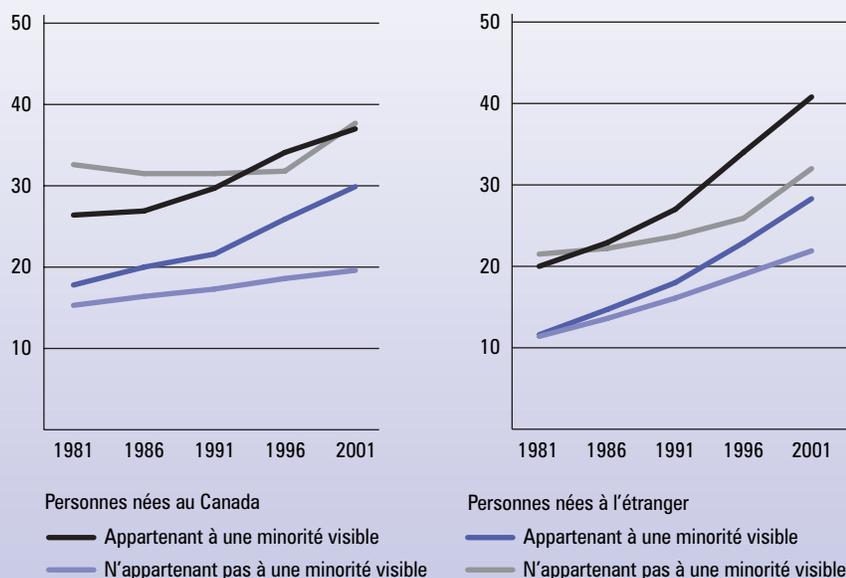
Dans le cadre d'autres études, on a fait des observations semblables. En examinant le niveau de scolarité, les gains, le revenu et la participation à la population active, on a constaté des différences entre les minorités visibles

## Les personnes appartenant à une minorité visible sont plus susceptibles d'avoir fait des études universitaires que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible

% de personnes ayant fait des études universitaires

Hommes de 25 à 54 ans

Femmes de 25 à 54 ans



Source : Statistique Canada, recensements de la population.

5. En 2001, les hommes nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible représentaient 77 % des hommes ayant un âge correspondant à l'activité maximale, mais ceux nés à l'étranger et appartenant à une minorité visible représentaient 12 % de ces hommes, soit le deuxième groupe en importance de cette catégorie.

6. T. Chui, J. Badets et K. Tran, *Labour Market Performance of the 1990s Immigrants to Canada*, communication présentée lors de la 29<sup>e</sup> Assemblée annuelle de la Société canadienne de la population le 5 juin 2003, à Halifax.

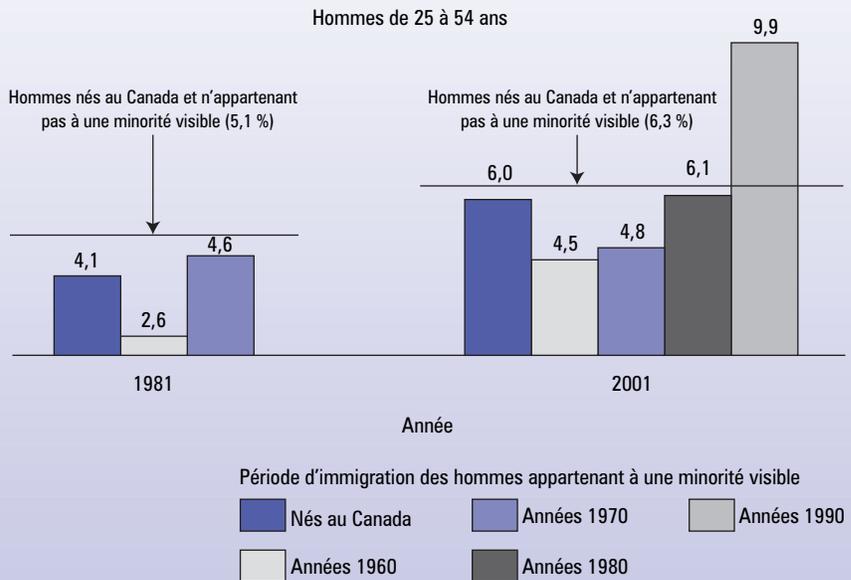
et les personnes n'appartenant pas à une minorité visible<sup>7</sup>. Une autre étude s'inspirant des données du Recensement de 1991 a révélé que le revenu des minorités visibles était moins élevé que le revenu des personnes n'appartenant pas à une minorité visible<sup>8</sup>. Dans une autre étude encore, on a constaté que même si les minorités visibles sont plus susceptibles d'avoir fait des études universitaires que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible, leurs études ne menaient pas nécessairement à de meilleurs emplois ou à un revenu plus élevé<sup>9</sup>.

Au cours des années 1990, les difficultés que les minorités visibles nées à l'étranger ont connu sur le marché du travail sont en lien direct avec les problèmes que les immigrants récents ont eux-mêmes éprouvés. En 2001, les hommes appartenant à une minorité visible et faisant partie du groupe d'âge d'activité maximale qui ont immigré durant les années 1990 étaient proportionnellement plus nombreux que les hommes nés au Canada à avoir fait des études universitaires. Cependant, ils présentaient un taux de chômage plus élevé que les hommes nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible (9,9 % contre 6,3 %). Ceux qui étaient arrivés plus tôt présentaient des taux de chômage similaires ou inférieurs à ceux observés chez les hommes nés au

TSC

En 2001, les hommes nés à l'étranger et appartenant à une minorité visible qui sont arrivés au Canada durant les années 1990 présentaient des taux de chômage plus élevés que les hommes n'appartenant pas à une minorité visible

Taux de chômage normalisé selon l'âge (%)



Source : Statistique Canada, recensements de la population.

Canada et n'appartenant pas à une minorité visible. À l'opposé, en 1981, les hommes nés à l'étranger et appartenant à une minorité visible qui avaient immigré depuis peu au Canada présentaient des taux de chômage inférieurs à ceux des hommes nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible.

La situation d'emploi est semblable dans le groupe d'âge d'activité maximale, chez les hommes nés au Canada et appartenant à une minorité visible ainsi que chez ceux nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible

La plupart des minorités visibles sont des immigrants, mais, en 2001, environ 90 000 hommes de 25 à 54 ans appartenaient à des minorités visibles et étaient nés au Canada (1 % de l'ensemble des hommes de 25 à 54 ans). Ces hommes avaient probablement fait leurs études au Canada et savaient parler au moins une des deux

langues officielles. En 2001, ils étaient proportionnellement près de deux fois plus nombreux à avoir fait des études universitaires que les hommes nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible. Leur niveau de scolarité a augmenté tout au long de la période de 20 ans, mais leur situation d'emploi est restée très semblable à celle des hommes nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible, bien qu'on ait observé un léger mais croissant désavantage dans le taux d'emploi au cours des années 1990.

Les minorités visibles sont très diversifiées; les personnes qui en font partie proviennent de différents pays et présentent des niveaux de scolarité et des antécédents culturels très variés. En 2001, les trois quarts des hommes de 25 à 54 ans nés au Canada et appartenant à une minorité visible étaient issus des trois principaux groupes suivants : les Noirs (31 %), les Chinois (29 %) et les Sud-Asiatiques

7. K. Pendakur et R. Pendakur, « The colour of money: Earnings differentials among ethnic groups in Canada », *Canadian Journal of Economics*, 1998, vol. 31, n° 3, p. 518 à 548; D. Hum et W. Simpson, « Possibilités salariales pour les minorités visibles au Canada », *Série de documents de travail sur la dynamique du travail et du revenu*, produit n° 75F0002M au catalogue de Statistique Canada, novembre 1998; Chui, Badets et Tran, 2003.

8. Pendakur et Pendakur, 1998.

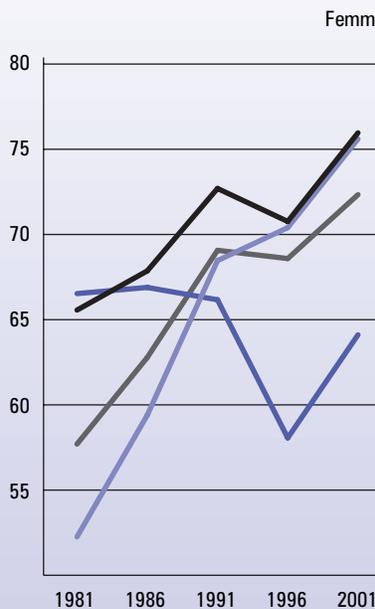
9. J.L. Kunz, A. Milan et S. Schetagne, *Inégalité d'accès : profil des différences entre les groupes ethnoculturels canadiens dans les domaines de l'emploi, du revenu et de l'éducation*, Toronto, Fondation canadienne des relations raciales, 2000.

(15 %). Environ la moitié des Chinois et des Sud-Asiatiques de ce groupe d'âge avaient fait des études universitaires, comparativement à moins du cinquième (18 %) des Noirs. Cet écart important entre les niveaux de scolarité pourrait expliquer en partie pourquoi les hommes de race noire nés au Canada et appartenant au groupe d'âge d'activité maximale présentent des taux d'emploi plus faibles et des taux de chômage plus élevés que les deux autres principaux groupes d'hommes nés au Canada et appartenant à une minorité visible<sup>10</sup>.

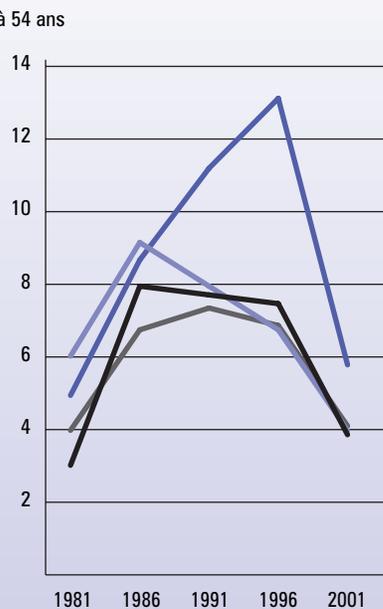
### Les femmes nées à l'étranger et appartenant à une minorité visible sont passées du premier au dernier rang au chapitre des taux d'emploi

Au cours des 20 dernières années, les femmes en général, et surtout les femmes ayant des enfants, ont beaucoup intensifié leur participation au marché du travail. En 1981, les femmes de 25 à 54 ans nées à l'étranger et appartenant à une minorité visible présentaient le taux d'emploi le plus élevé parmi toutes les femmes de ce groupe d'âge, alors qu'en 2001, leur taux était le plus faible. Ces femmes composaient le seul groupe d'âge d'activité maximale à avoir enregistré une baisse du taux d'emploi entre 1981 et 2001. Cette situation pourrait résulter du changement observé en ce qui a trait aux lieux d'origine des immigrants, c'est-à-dire qu'ils sont moins nombreux à venir d'Europe, mais qu'ils sont de plus en plus originaires d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique et du Moyen-Orient. Les femmes de ces régions étaient moins susceptibles de participer au marché du travail. Des études antérieures ont montré que les femmes nées en Europe, en Asie du Sud-Est ou aux États-Unis et ayant immigré au Canada présentaient des taux d'emploi plus élevés que les femmes nées au Canada, tandis que les femmes nées en Asie occidentale et au Moyen-Orient

Taux d'emploi normalisé selon l'âge (%)



Taux de chômage normalisé selon l'âge (%)



Source : Statistique Canada, recensements de la population.

présentaient des taux d'emploi plus faibles que celles-ci<sup>11</sup>.

Toutes les autres femmes affichaient des taux d'emploi à la hausse. Les femmes nées au Canada et appartenant à une minorité visible présentaient des taux d'emploi plus élevés que les femmes nées au Canada et ne faisant pas partie d'une minorité visible. Il s'agit là d'une constatation qui n'a rien d'étonnant puisque les femmes nées au Canada et appartenant à une minorité visible sont presque deux fois plus susceptibles d'avoir fait des études universitaires.

Les taux de chômage chez les femmes ont augmenté entre 1981 et 1986 et ont continué leur tendance à la hausse jusqu'en 1996 chez les femmes nées à l'étranger et appartenant à une minorité visible. De 1986 à 1996, les

taux de chômage sont restés stables ou ont légèrement baissé dans le cas d'autres femmes appartenant au groupe d'âge d'activité maximale. En 2001, les taux de chômage ont diminué chez toutes les femmes, en particulier chez celles nées à l'étranger et appartenant à une minorité visible, mais les taux de ce groupe sont restés supérieurs à ceux

10. En 2001, les Noirs nés à l'étranger étaient plus susceptibles d'avoir fait des études universitaires que les Noirs nés au Canada (24 % contre 18 %), mais ils présentaient néanmoins un taux de chômage plus élevé (8,7 % contre 7,9 %).

11. T. Chui et M.S. Devereaux, « Les "nouveaux" travailleurs au Canada », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, printemps 1995, vol. 7, n° 1, p. 20 à 27.

En 1986, constatant la diversité croissante de la population active et la situation défavorisée de certains groupes sur le marché du travail, le gouvernement du Canada a mis en œuvre la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Dans cette loi, quatre groupes sont considérés comme sous-représentés ou désavantagés en milieu de travail : les Autochtones, les femmes, les personnes handicapées et les personnes qui font partie des minorités visibles. Le but de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* est d'accroître la représentation des groupes désignés au sein de la population active en abordant des questions comme le recrutement, la discrimination professionnelle et les écarts salariaux<sup>1</sup>. L'objectif visé est de faire en

sorte que les compétences et les aptitudes d'une personne soient les seuls critères appliqués en ce qui a trait aux possibilités d'emploi. La *Loi* vise les employeurs des secteurs privé et public relevant de la compétence fédérale qui emploient au moins 100 salariés. Après l'adoption de la *Loi*, plusieurs gouvernements provinciaux ont imité le gouvernement fédéral et ont suscité une prise de conscience quant à l'existence possible d'écarts entre différents groupes sur le marché du travail.

1. M. Stelcner, « Earnings differentials among ethnic groups in Canada: A review of the research », *Review of Social Economy*, 2000, vol. 58, n° 3, p. 295 à 317.

affichés par d'autres groupes de femmes appartenant au groupe d'âge d'activité maximale. Les taux de chômage étaient semblables chez les femmes nées au Canada, qu'elles appartiennent ou non à une minorité visible, et ce, malgré un niveau de scolarité plus élevé chez les femmes nées au Canada et appartenant à une minorité visible.

## Résumé

Au cours des 20 dernières années, le nombre de personnes appartenant à une minorité visible a presque quadruplé, ce qui a contribué à une plus grande diversité au sein de la population, notamment dans les grandes villes du Canada. En 1981, les hommes et les femmes nés à l'étranger, appartenant à une minorité visible et faisant partie du groupe d'âge d'activité maximale présentaient des taux d'emploi plus élevés et des taux de chômage plus faibles que les hommes et les femmes nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible. Cette situation a changé au cours des années 1980 et 1990, alors que les taux d'emploi ont chuté et que les taux de chômage ont augmenté, tant chez les hommes appartenant à une

minorité visible que chez ceux n'appartenant pas à une minorité visible. Les hommes nés à l'étranger et appartenant à une minorité visible, en particulier les immigrants récents, ont vu leur situation se détériorer plus rapidement sur le marché du travail que celle des hommes nés au Canada et n'appartenant pas à une minorité visible. Cet écart par rapport à la situation d'emploi des hommes appartenant au groupe d'âge d'activité maximale a atteint sa valeur la plus élevée en 1996; en 2001, l'écart avait quelque peu diminué. Dans le cas des femmes, les taux d'emploi ont augmenté pour toutes les catégories, à l'exception des femmes nées à l'étranger et appartenant à une minorité visible, et ce, même si leur niveau de scolarité était plus élevé que la plupart des autres femmes.

En ce qui a trait à la situation sur le marché du travail, l'écart observé chez les personnes nées à l'étranger et appartenant à une minorité visible pourrait être lié à des cas de discrimination ou de traitement injuste. D'après l'Enquête sur la diversité ethnique, environ 20 % des personnes de 15 ans et plus faisant partie d'une

minorité visible ont déclaré qu'elles avaient fait, à l'occasion ou souvent, l'objet de discrimination ou d'un traitement injuste au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, en raison de leur appartenance ethnique, de leur culture, de leur race, de la couleur de leur peau, de leur langue, de leur accent ou de leur religion. Ces incidents se produisent le plus souvent au travail ou au moment d'une demande d'emploi ou d'un avancement<sup>12</sup>. Il sera nécessaire de mener d'autres recherches sur la situation du marché du travail pour déterminer l'origine de l'écart qui existe entre les minorités visibles et les personnes n'appartenant pas à une minorité visible.

12. Statistique Canada, *Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle*, produit n° 89-593-XIF au catalogue, 2003.



**Kelly Tran** est analyste à la Division de la statistique sociale, du logement et des familles de Statistique Canada.



*Les chefs d'entreprises commencent la semaine avec ...*



# Infomat

Le magazine électronique de Statistique Canada



Chaque mardi, Infomat examine les questions d'actualité qui influent sur les Canadiens, telles que celles traitant de la santé à la fabrication, en passant par les arts et la culture, et la main-d'œuvre. Infomat vous transmet les connaissances nécessaires qui vous permettront d'identifier et de réagir aux influences ayant un effet sur votre entreprise.

## ► Pourquoi devriez-vous vous abonner à Infomat?

### Économie de temps!

Vous recevez un avis par courriel annonçant la parution de chaque numéro d'Infomat. Fini les délais de livraison!

### Fiabilité!

Tirez avantage de l'expérience et de l'expertise reconnues de Statistique Canada. Vous pouvez compter sur la fiabilité et la pertinence des renseignements statistiques canadiens.

### Plusieurs avantages!

De plus, votre abonnement vous donne accès à des renseignements sur les numéros précédents, les communiqués à venir, les dernières statistiques, les nouveaux produits et bien plus encore.

## ► Abonnez-vous dès AUJOURD'HUI!

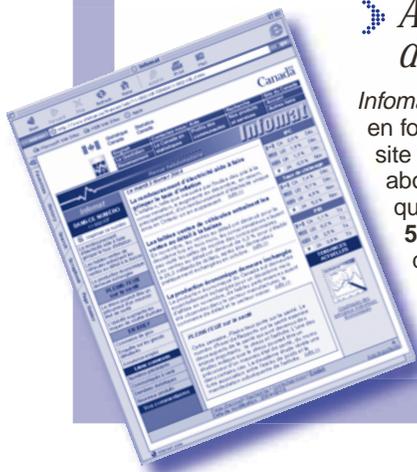
Infomat (No 11-002-XIF au catalogue), en format HTML, est offert sur le site Web de Statistique Canada. Un abonnement d'un an ne vous coûte que 100 \$ + taxes et comprend **50 numéros**. Une aubaine considérable si vous tenez compte de la quantité de renseignements qui vous sont transmis!

## ► Infomat vous offre :

- Des mises à jour hebdomadaires des plus récentes données diffusées par Statistique Canada.
- Une analyse claire sur les plus récentes conditions économiques et sociales.
- Des graphiques et des diagrammes faciles à lire vous permettant d'identifier les tendances en un coup d'œil.
- Les principaux indicateurs—l'indice des prix à la consommation, le taux de chômage, le produit intérieur brut—vous permettant de surveiller les tendances.
- Pleins feux—une rubrique hebdomadaire qui se concentre essentiellement sur les grands enjeux.
- Une image instantanée des six principaux indicateurs économiques depuis les trois dernières années.

## ► Procurez-vous Infomat dès maintenant!

Obtenez-le directement à partir du site Web de Statistique Canada à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) ou téléphonez-nous au 1 800 263-1136 pour de plus amples renseignements.



# Les enfants témoins de violence familiale

par Kathleen Moss

Le présent article est une adaptation de « Témoins de violence — l'agressivité et l'anxiété chez les jeunes enfants », *La santé de la population canadienne*, décembre 2003, produit n° 82-003-SIF au catalogue de Statistique Canada. Cet article est offert gratuitement sur le site Web à [www.statcan.ca/francais/freepub/82-003-SIF/free\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/freepub/82-003-SIF/free_f.htm).

L'exposition à la violence au foyer est maintenant reconnue comme une forme de maltraitance des enfants. Néanmoins, les résultats d'une étude récente sur la façon dont les enfants témoins de violence pourraient être affectés sont souvent imprécis, contradictoires et non concluants.

Selon certaines études, les enfants exposés à la violence familiale manifestent un plus grand nombre de problèmes émotionnels et comportementaux, comme l'anxiété et l'agressivité, que les enfants qui ne sont pas exposés à cette forme de violence. D'autres études ne montrent pas toujours ce genre d'associations. En outre, certains enfants peuvent éprouver des effets négatifs à court terme ou à long terme, tandis que d'autres semblent ne pas être affectés par la violence dont ils sont témoins à la maison. De plus, les associations immédiates et à long terme entre l'observation d'un comportement violent et l'agressivité et l'anxiété chez les enfants dépendent d'un certain nombre de facteurs, comme l'âge et le sexe de l'enfant, la gravité, l'intensité

et la fréquence de la violence, la perception qu'a l'enfant de son rôle dans les épisodes de violence et les réactions des parents<sup>1</sup>.

Jusqu'à maintenant, la plupart des travaux de recherche se sont appuyés sur des données recueillies à un point précis dans le temps, par exemple des récits rétrospectifs d'adultes qui ont été témoins de violence familiale lorsqu'ils étaient enfants. Tranchant avec cette approche, le présent article est fondé à la fois sur des données longitudinales et des données transversales tirées de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) afin de brosser un tableau plus complet. Dans un premier temps, on utilise les estimations les plus récentes (1998-1999) pour tracer un profil de ces enfants de 4 à 7 ans qui ont été témoins de violence à la maison. On étudie ensuite les données tirées de trois cycles de l'ELNEJ afin d'évaluer les effets concurrents et à long terme de la violence sur les niveaux d'agressivité et d'anxiété observés chez les enfants qui ont été témoins de violence familiale en 1994-1995.

## Qu'est-ce que la violence à la maison?

Dans la présente étude, la violence à la maison comprend l'agressivité physique entre adultes ou adolescents. Pour déterminer si l'enfant a été témoin de violence, on a posé la question suivante à la personne la mieux renseignée au sujet de l'enfant (presque invariablement la mère biologique) : « À quelle fréquence l'enfant voit-il des adultes ou des adolescents se battre, se frapper ou tenter de faire du mal à d'autres? » Les quatre réponses possibles étaient les suivantes : « jamais », « rarement », « parfois » ou « souvent ». Les enfants qui ont été témoins d'épisodes de violence, à un moment ou à un autre, ont été classés dans la catégorie des enfants ayant été témoins de violence à la maison.

1. M. Dauvergne et H. Johnson, « Les enfants témoins de violence familiale », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 21, n° 6, 2001, p. 1 à 13.

Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada réalisent l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) tous les deux ans, depuis 1994-1995. Cette enquête comprend une composante longitudinale et une composante transversale. Elle suit jusqu'à l'âge adulte un échantillon représentatif d'enfants canadiens âgés de 0 à 11 ans, et ce, dans toutes les provinces et dans tous les territoires.

Au sein de chaque ménage, la personne considérée comme la mieux renseignée au sujet de l'enfant répond à une série de questions conçues pour obtenir des renseignements de nature socioéconomique et des renseignements généraux sur la santé à propos d'elle-même, de son conjoint ou de sa conjointe ou partenaire, ainsi que de l'enfant, ce qui inclut des questions sur la santé et l'environnement social de l'enfant.

### Les trois cadres temporels de l'étude

Le principal objectif de la présente étude est de déterminer si l'exposition à la violence familiale comporte des liens immédiats ou à long terme avec le comportement des enfants; plus précisément, on cherche à déterminer si ces enfants présentent des niveaux plus élevés d'agressivité manifeste, d'agressivité indirecte et d'anxiété<sup>1</sup>. Afin de répondre à ces questions, on a suivi les enfants qui avaient été témoins de violence au foyer en 1994-1995 au cours des deux cycles subséquents de l'ELNEJ. On a ensuite comparé leur comportement avec celui d'enfants qui n'avaient pas été témoins de violence à la maison.

Premièrement, on a utilisé la composante transversale de l'ELNEJ réalisée en 1998-1999 pour déterminer quelle est la prévalence d'être témoin de violence familiale compte tenu de certaines caractéristiques de l'enfant, du parent déclarant et de la famille. Ces données permettent d'établir le profil le plus à jour (au moment de rédiger cet article) des enfants présentant un risque de vivre ce genre de situations.

Deuxièmement, dans l'étude, on a utilisé la composante transversale de l'ELNEJ de 1994-1995 pour analyser les liens entre le fait d'être témoin de violence à la maison et trois effets possibles, c'est-à-dire de l'agressivité manifeste, de l'agressivité indirecte et de l'anxiété. La solidité de ces liens a été testée en

utilisant une série de modèles analytiques à plusieurs variables qui prenaient en compte les caractéristiques démographiques, socioéconomiques, familiales et parentales susceptibles de jouer un rôle dans l'existence des liens en question.

Troisièmement, on a utilisé la composante longitudinale pour mesurer le lien entre le fait d'avoir été témoin de violence familiale en 1994-1995 et le fait de présenter des niveaux élevés d'agressivité manifeste, d'agressivité indirecte ou d'anxiété deux ans plus tard (1996-1997) et quatre ans plus tard (1998-1999). Dans ce cas également, on a étudié les liens dans des modèles à plusieurs variables. Le comportement d'enfants qui ont été témoins de violence à la maison a été comparé avec le comportement d'enfants qui n'ont pas vécu ce genre d'expérience.

### Limites des données et des résultats

L'ELNEJ est une enquête générale qui a été conçue pour suivre le développement de l'enfant. Pour cette raison, les questions sur la violence physique au foyer sont limitées. L'enquête comprend uniquement des questions sur la violence dont les enfants sont témoins; aucun renseignement n'est fourni sur les façons plus cachées par lesquelles les enfants pourraient être exposés à la violence (ont entendu une dispute ou en ont subi les conséquences). En outre, les questions ont trait uniquement à la violence physique et ne portent pas sur la violence psychologique, comme les insultes verbales. Il n'a pas été possible non plus de déterminer quels étaient les acteurs de l'épisode de violence; or, ce facteur peut avoir une incidence sur le lien existant entre le fait d'être témoin de violence et ses conséquences. De plus, les parents pourraient présumer à tort que leurs enfants ne sont pas conscients de la violence. En outre, un parent peut vouloir donner des réponses qui sont socialement acceptables. Ces réponses peuvent toutefois influencer sur les descriptions du style parental et du comportement de l'enfant.

1. Pour connaître les définitions complètes de ces comportements ainsi que les méthodes utilisées pour déterminer si un enfant les manifestait, veuillez consulter l'article original à l'adresse suivante : [www.statcan.ca/francais/freepub/82-003-SIE/82-003-SIF/free\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/freepub/82-003-SIE/82-003-SIF/free_f.htm).

Bien que le caractère longitudinal<sup>2</sup> de l'ELNEJ fasse de celle-ci un outil précieux pour évaluer les effets de la violence familiale au fil du temps, les données tirées de cette enquête présentent certaines limites. Parce que l'analyse est fondée sur des renseignements fournis par un parent de l'enfant, elle porte uniquement sur la violence dont les parents ont été témoins et dont ils étaient disposés à parler. En outre, la gravité des épisodes de violence est inconnue et on ignore si les enfants

en ont eux-mêmes été victimes. De plus, les questions posées aux parents ont trait uniquement à l'agressivité physique et ne portent pas sur la violence psychologique comme les insultes verbales.

### Un enfant sur douze a été témoin de violence à la maison

D'après les résultats de l'ELNEJ de 1998-1999, 1 enfant sur 12 âgé de 4 à 7 ans, soit 8 % des enfants ou environ 120 000 enfants, avait été témoin de

violence à la maison. Plus du tiers de ces enfants (35 %) avaient été « parfois » ou « souvent » témoins de tels comportements. Les garçons et les filles étaient aussi susceptibles les uns

2. Dans le cadre d'enquêtes longitudinales, les mêmes répondants sont suivis au fil du temps. Cette approche fondée sur un « suivi » permet aux analystes de déterminer si un événement survenu durant une année donnée est associée à des caractéristiques ou à des comportements au cours des années subséquentes.

	<b>% d'enfants de 4 à 7 ans qui ont été témoins de violence à la maison</b>
<b>Les deux sexes</b>	<b>8,1</b>
Garçon	8,2
Fille	8,0
<b>Âge de l'enfant</b>	
4 ou 5 ans	8,3
6 ou 7 ans	7,9
<b>Âge du parent</b>	
Moins de 35 ans	6,8
35 ans ou plus	9,3
<b>Type de famille</b>	
Deux parents biologiques ou adoptifs	7,5
Deux parents (au moins un beau-parent)	6,9 <sup>E</sup>
Famille monoparentale	11,4
<b>Frères ou sœurs au sein du ménage</b>	
Aucun(e)	4,7 <sup>E</sup>
Un(e) ou plus	8,7
<b>Niveau de scolarité du parent</b>	
Sans diplôme d'études secondaires	11,9
Diplôme d'études secondaires	8,2
Études postsecondaires partielles	7,4
<b>Parent occupé</b>	
Oui	8,1
Non	8,4 <sup>E</sup>
<b>Revenu du ménage*</b>	
Inférieur, moyen-inférieur	13,1
Moyen, moyen-supérieur, supérieur	7,3
<b>Parent ayant un faible soutien émotionnel</b>	
Oui	9,1
Non	8,0
<b>Style parental</b>	
<i>Faible interaction positive</i>	
Oui	10,8
Non	7,3
<i>Faible cohérence</i>	
Oui	11,8
Non	7,1
<i>Hostile</i>	
Oui	12,1
Non	7,0
<i>Punitif</i>	
Oui	12,3
Non	7,3

<sup>E</sup> À utiliser avec prudence.

\* Les ménages à revenu inférieur ou moyen-inférieur déclarent un revenu total inférieur à 20 000 \$ par année, si le ménage est composé de 1 à 4 personnes, ou inférieur à 30 000 \$ par année, s'il est composé de 5 personnes ou plus. Tous les autres ménages sont classés dans la catégorie « revenu moyen, moyen-supérieur, supérieur ».

Source : Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, 1998-1999.

que les autres d'avoir été témoins de comportements violents.

Les enfants dont l'un des parents étaient âgé de 35 ans ou plus ainsi que les enfants ayant des frères ou des sœurs au sein du ménage étaient plus susceptibles d'avoir été témoins de violence que les enfants dont les parents étaient plus jeunes et où les enfants n'avaient ni frères ni sœurs. Les enfants de 4 à 7 ans faisant partie d'une famille dont le statut socio-économique était faible — où le parent déclarant n'avait pas obtenu de diplôme d'études secondaires et où le revenu familial était faible ou de faible à moyen — étaient également plus susceptibles d'avoir été témoins de violence à la maison. Dans le cas des familles monoparentales, 11 % des enfants avaient été témoins de violence familiale, comparativement à environ 7 % des enfants vivant avec deux parents.

Le style parental était également un facteur lié au fait d'avoir été témoin d'agressivité physique entre adultes ou adolescents. On a observé des taux plus élevés d'enfants ayant été témoins de violence à la maison chez ceux dont les parents faisaient peu de commentaires positifs ou qui étaient très hostiles ou punitifs dans leurs interactions avec l'enfant<sup>3</sup>.

Dans le cas de la majorité des enfants qui avaient été témoins de violence à la maison, les comportements violents n'étaient pas des événements récurrents. Près de 60 % des enfants qui avaient été témoins de violence en 1994-1995 ne l'avaient pas été deux ou quatre ans plus tard. Néanmoins, le fait d'avoir été témoin de violence comportait aussi bien un lien immédiat qu'un

- Aux fins de cette étude, on a choisi quatre styles parentaux : l'interaction positive, la cohérence et les caractères hostile/inefficace et punitif. Pour en savoir davantage sur les méthodes utilisées pour déterminer chacun des styles, on se reportera à l'article original.

lien à long terme avec l'agressivité et l'anxiété chez les enfants.

### **Les enfants témoins de violence à la maison présentent des effets concurrents**

Se battre, proférer des menaces, se mettre en colère et intimider les autres sont autant de signes manifestes d'agressivité. En 1994-1995, tant chez les garçons que chez les filles, le fait d'être témoin de violence à la maison était associé à un comportement agressif. Ainsi, 43 % des garçons et 27 % des filles qui avaient été témoins de violence familiale présentaient un tel comportement, comparativement à 25 % des garçons et à 17 % des filles qui n'avaient pas été témoins de violence à la maison.

Évidemment, des facteurs autres que le fait d'être témoin d'agressivité physique entre adultes ou adolescents peuvent être la cause de troubles du comportement chez les enfants. On a utilisé une analyse statistique à plusieurs variables afin de prendre en compte un certain nombre d'influences socioéconomiques et de préciser ainsi l'effet de l'exposition d'un enfant à la violence<sup>4</sup>. L'importance du lien est exprimée sous forme d'un rapport de cotes, c'est-à-dire du rapport de la probabilité qu'un enfant témoin de violence à la maison présente des troubles émotionnels ou du comportement à la probabilité correspondante relative au groupe de référence, qui, dans ce cas, est composé des enfants qui n'ont pas été témoins de comportements violents. Par définition, la probabilité relative au groupe de référence est de 1,0, de sorte qu'un rapport de plus de 1,0 dans le cas d'enfants qui ont été témoins de violence indique une plus grande probabilité que le comportement de ceux-ci soit lié à ce qu'ils ont vécu à la maison.

Même en tenant compte d'autres variables confusionnelles, les résultats fournis par le modèle statistique montrent que le fait d'être témoin

de violence à la maison demeure un facteur qui influe à court terme sur certains comportements des enfants. En 1994-1995, les degrés d'agressivité manifeste étaient élevés, tant chez les garçons que chez les filles. Les filles qui avaient été témoins de violence étaient plus de deux fois plus susceptibles de présenter de l'agressivité que les filles qui n'avaient pas été témoins de comportements violents à la maison.

L'agressivité n'est pas nécessairement physique ou manifeste. Elle peut prendre des formes plus subtiles, par exemple inciter des tiers à ne pas aimer ou à exclure une personne en particulier, faire des commérages au sujet d'une personne ou révéler les secrets de quelqu'un; dans de tels cas, il s'agit d'agressivité indirecte. En 1994-1995, environ le quart des garçons et des filles dont on avait déclaré qu'ils ou elles avaient été témoins de violence à la maison manifestaient de l'agressivité indirecte, comparativement à 13 % des garçons et 17 % des filles qui n'avaient pas été témoins de comportements violents au foyer.

Après la prise en compte d'autres facteurs dans le modèle, l'association concurrente à court terme entre le fait d'être témoin de violence et la manifestation d'agressivité indirecte était différente entre les sexes. Ainsi, les garçons qui avaient été témoins de violence à la maison en 1994-1995 étaient plus susceptibles de manifester de l'agressivité indirecte que les garçons qui n'avaient pas assisté à des comportements violents cette année-là; dans le cas des filles, le fait d'avoir vu un événement violent à la maison ne modifiait pas de manière significative la probabilité de manifester de l'agressivité indirecte.

Un enfant jugé très anxieux est un enfant décrit par le parent déclarant comme étant malheureux, craintif et tendu. La mention de telles caractéristiques était relativement courante dans le cas d'enfants qui avaient été

témoins de violence à la maison, comparativement aux enfants qui n'avaient pas été témoins de comportements violents au foyer. En 1994-1995, 12 % des garçons qui avaient été témoins de violence présentaient un degré élevé d'anxiété, contre seulement 6 % des garçons qui n'avaient pas observé de comportements violents à la maison; les proportions correspondantes dans le cas des filles étaient de 14 % et de 5 %, respectivement.

Toutefois, chez les garçons, le lien entre l'anxiété et le fait d'avoir été témoin de violence familiale ne tenait plus lorsqu'on prenait en compte des facteurs comme le type de famille et le style parental. À l'opposé, les probabilités de présenter un haut degré d'anxiété en 1994-1995 étaient plus de deux fois supérieures chez les filles ayant été témoins de violence familiale que chez celles qui n'en avaient pas été témoins, même après la prise en compte des effets d'autres variables.

### **Le fait d'être témoin de violence est associé à des troubles du comportement à long terme**

Des études antérieures ont montré que, même si l'enfant réagit parfois de façon plus prononcée immédiatement après avoir été exposé à la violence, il peut aussi présenter des problèmes de développement ou des troubles psychologiques à long terme, comme des troubles du comportement,

4. Les variables du modèle étaient les suivantes : l'âge de l'enfant, l'âge du parent déclarant, la présence de frères ou de sœurs au sein du ménage, le type de famille (monoparentale, deux parents, dont au moins un est un beau-parent et deux parents biologiques ou adoptifs), le niveau de scolarité atteint par le parent déclarant, la situation d'emploi du parent, le revenu du ménage, le degré de soutien émotionnel apporté par le parent déclarant et le style parental.

	Rapport de cotes corrigé					
	Garçons			Filles		
	Même année (1994-1995)	Court terme (1996-1997)	Long terme (1998-1999)	Même année (1994-1995)	Court terme (1996-1997)	Long terme (1998-1999)
Agressivité manifeste	1,9*	1,7*	2,1*	1,8*	2,3*	2,1*
Agressivité indirecte	1,6*	1,1	1,5	1,4	2,0*	1,5
Anxiété	1,4	1,9*	1,0	2,6*	1,4	2,2*

\* Indique un écart statistiquement significatif par rapport au groupe de référence.

Nota : Il s'agit du rapport de cotes corrigé relatif aux enfants de 4 à 7 ans qui ont été témoins de violence à la maison en 1994-1995, comparativement aux enfants qui n'ont pas été témoins de violence. Les enfants qui n'ont pas été témoins de violence à la maison forment le groupe de référence, et leur rapport de cotes corrigé est de 1,0.

Source : Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.

un comportement antisocial ou une prédisposition à l'automutilation<sup>5</sup>.

L'analyse des résultats de l'ELNEJ corrobore ces conclusions tirées d'études antérieures. Chez les enfants qui avaient été témoins de violence au foyer en 1994-1995, les probabilités de continuer à afficher de l'agressivité manifeste demeuraient significativement plus élevées, à court et à long terme, que chez les enfants qui n'avaient pas été témoins de comportements violents à la maison. La forte probabilité de faire preuve d'agressivité manifeste dans le cas des filles est quelque peu inattendue. En effet, dans d'autres études, on a constaté que les filles étaient plus susceptibles d'intérioriser les effets de la violence en manifestant de l'anxiété, plutôt que de les extérioriser en manifestant de l'agressivité physique.

En revanche, le lien entre la violence et l'agressivité indirecte ne persistait pas à long terme. Les filles qui avaient été témoins de violence familiale en 1994-1995 présentaient un

degré d'agressivité indirecte plus élevé en 1996-1997, mais, en 1998-1999, l'écart n'était plus statistiquement significatif. Dans le cas des garçons, les probabilités n'étaient pas plus élevées, peu importe l'année, que chez les garçons qui n'avaient pas été témoins de comportements violents au foyer.

Toutefois, le fait d'avoir été témoin de violence familiale en 1994-1995 était lié de manière significative à l'anxiété au cours des années subséquentes : deux ans plus tard dans le cas des garçons et quatre ans plus tard dans le cas des filles. Les fortes probabilités d'observer de l'anxiété chez les garçons sont quelque peu inattendues. En effet, dans d'autres études, on a constaté que les garçons étaient plus susceptibles de réagir par un comportement d'extériorisation, comme de l'agressivité physique. De plus, ces constatations sont particulièrement intéressantes parce que l'anxiété est moins visible que l'agressivité et donc plus difficile à déceler chez de jeunes enfants.

à des degrés élevés d'agressivité manifeste. Dans le cas des garçons, cette expérience était également liée à de l'agressivité indirecte, et dans le cas des filles, à de l'anxiété.

Pour la majorité de ces jeunes enfants, la violence à la maison était un événement peu fréquent. Toutefois, par rapport aux enfants qui n'avaient pas été témoins de violence familiale en 1994-1995, les garçons et les filles qui avaient vécu des épisodes de violence à la maison continuaient à afficher de l'agressivité manifeste deux ans et quatre ans plus tard. En outre, les filles étaient plus susceptibles de manifester de l'agressivité indirecte en 1996-1997 et de l'anxiété en 1998-1999, tandis que, chez les garçons, on a enregistré un degré d'anxiété élevé en 1996-1997. Ces résultats s'ajoutent aux résultats actuels révélant qu'il existe un lien entre le fait d'être témoin de violence à la maison et les manifestations d'agressivité et d'anxiété chez les jeunes enfants, et que ces troubles persistent tant à court terme qu'à long terme.

5. Les troubles du comportement dans l'enfance pourraient être le meilleur indicateur de troubles du comportement futurs. K. Bennett, « Screening for conduct problems : does the predictive accuracy of conduct disorder symptoms improve with age? » *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, vol. 40, n° 12, 2001, p. 1418 à 1425.

### Résumé

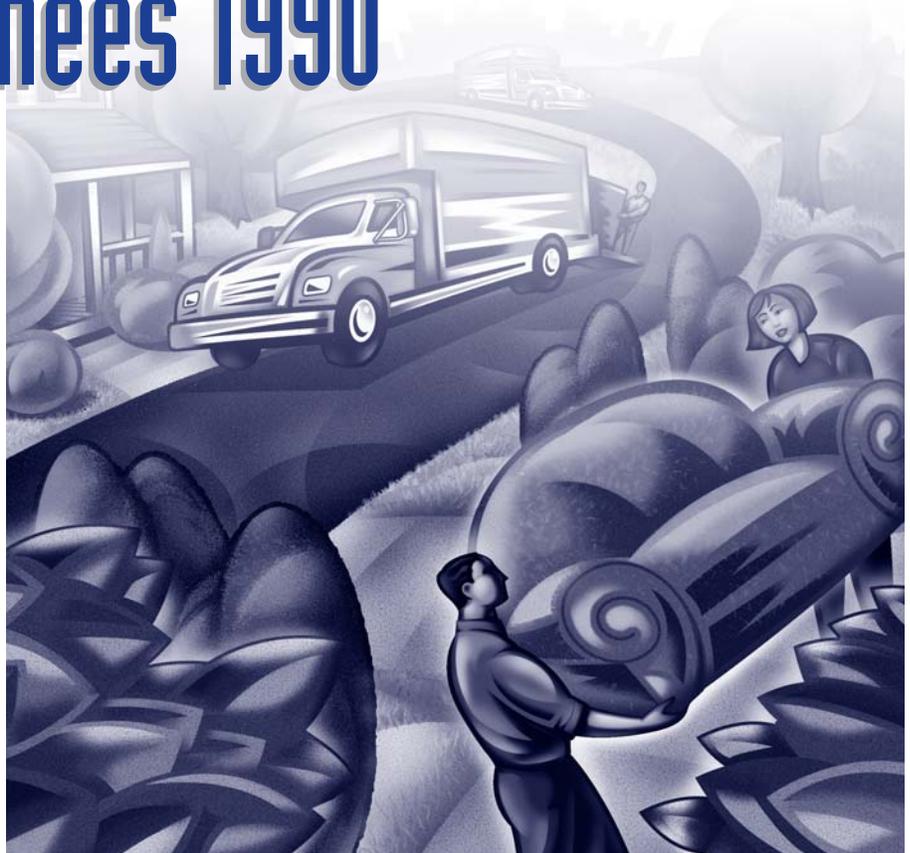
En 1998-1999, une proportion faible mais significative de jeunes enfants de 4 à 7 ans — 1 enfant sur 12 — a été témoin de violence à la maison. L'analyse statistique montre que le fait d'être témoin de violence était lié

# La migration entre les régions rurales et les régions urbaines dans les années 1990

par Rick Audas et Ted McDonald

Les personnes migrent souvent pour améliorer leur situation personnelle et économique ainsi que celle de leur famille. Bien que les raisons à l'origine de la migration soient nombreuses et diverses, un des principaux facteurs qui incitent un grand nombre d'adultes en âge de travailler à déménager est la possibilité d'obtenir un meilleur emploi, un salaire plus élevé, une plus grande stabilité d'emploi et un bon équilibre entre le travail et les compétences personnelles. La migration permet également d'équilibrer les marchés du travail en offrant les postes disponibles à des personnes prêtes et aptes à les occuper.

L'émigration interne est un sujet qui préoccupe particulièrement les collectivités rurales. De nombreuses régions rurales ont un accès limité aux services publics — notamment aux services de santé et d'éducation —, et cet accès peut devenir encore plus restreint si leur population diminue. En général, ce



sont les jeunes personnes instruites qui quittent les régions rurales. Cette tendance peut contribuer au vieillissement

de la population active dans certaines de ces régions et affaiblir la capacité de croissance économique<sup>1</sup>.

1. Selon les données tirées du Recensement de la population de 1996, l'immigration interne des personnes de 20 à 28 ans vers les régions rurales de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Québec permet de neutraliser la baisse démographique attribuable au départ des jeunes de ces régions. R. Dupuy, F. Mayer et R. Morissette, « Les jeunes ruraux : rester, quitter, revenir », *Série de documents de recherche de la Direction des études analytiques*, n° 152, produit n° 11F0019MIF2000152 au catalogue de Statistique Canada, 2000. Toutefois, les régions rurales du Canada atlantique et des Prairies ont enregistré des pertes démographiques nettes dans le cas des jeunes. Voir également N. Rothwell, R. Bollman, J. Tremblay et J. Marshall, « Migration interne dans les régions rurales et les petites villes du Canada », *Bulletin d'analyse — Régions rurales et petites villes du Canada*, vol. 3, n° 6, produit n° 21-006-XIF au catalogue de Statistique Canada, 2002; J. Tremblay, « Migration des jeunes ruraux entre 1971 et 1996 », *Série de documents de travail sur l'agriculture et le milieu rural*, n° 44, produit n° 21-601-MIF2001044 au catalogue de Statistique Canada, 2001.

Les données contenues dans le présent article sont tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). L'EDTR est une enquête longitudinale annuelle d'envergure portant sur l'ensemble des personnes faisant partie des ménages privés au Canada, à l'exclusion des résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ainsi que des personnes habitant dans les réserves indiennes. L'EDTR a été menée pour la première fois en 1993. Chaque panel de l'EDTR<sup>1</sup> est composé d'environ 15 000 ménages et de près de 30 000 adultes, lesquels sont suivis pendant une période de six années consécutives. Dans le cadre du présent article, on s'inspire des données tirées de trois panels qui se chevauchent : 1993 à 1998, 1996 à 2000 et 1999-2000.

Les répondants de 20 à 65 ans déclarent leur lieu de résidence au 31 décembre d'une année de référence de l'EDTR. Ces mêmes répondants déclarent leur lieu de résidence l'année suivante; ils sont alors considérés comme des migrants s'ils habitent dans une région géographique différente — c'est-à-dire dans une autre province, une autre région économique (RE) ou une autre subdivision de recensement (SDR). On calcule les taux d'émigration interne à partir des données relatives à tous les panels et à toutes les années comprises entre 1993 et 2000. Fait à noter, ces taux représentent un échantillon de plus de 232 000 années-personnes. Les taux d'émigration interne mentionnés dans le présent article constituent le pourcentage annuel moyen de la population qui a migré durant cette période. Les personnes qui arrivent au pays ou qui le quittent ne sont pas comprises dans cette analyse.

### La mesure de l'incidence de la migration sur la situation sur le marché du travail

Afin de déterminer de quelle manière la migration influe sur la situation sur le marché du travail, on compare les première et troisième années d'une période de référence en ce qui a trait au nombre de semaines travaillées, à la variation médiane des salaires et des traitements et à la réception de prestations d'assurance-emploi. Les répondants peuvent avoir déménagé entre la première et la deuxième année de la période de référence. En attendant jusqu'à l'année suivant un déménagement possible pour comparer la situation sur le marché du travail, un laps de temps suffisamment long se sera écoulé pour permettre aux migrants de s'adapter à leur nouveau marché du travail<sup>2</sup>. On compare la situation sur le marché du travail des migrants à celle des non-migrants afin de déterminer si la migration a contribué à des résultats différents de ceux obtenus par les non-migrants. Cette comparaison permet de comprendre les conséquences économiques liées à la migration.

Afin d'étudier l'effet net de la migration sur la situation de l'emploi, on a établi quatre groupes de personnes visées par l'EDTR :

**les personnes qui sont restées occupées** : il s'agit des personnes qui ont travaillé durant la première et la troisième année de la période de référence;

**les personnes qui ont commencé à être occupées** : il s'agit des personnes qui n'ont pas travaillé au cours de la première année, mais qui ont commencé à travailler durant la troisième année de la période de référence;

**les personnes qui ont cessé d'être occupées** : il s'agit des personnes qui étaient occupées au cours de la première année, mais qui ne l'étaient plus au cours de la troisième année de la période de référence;

**les personnes qui n'ont pas travaillé** : il s'agit des personnes qui n'ont travaillé ni au cours de la première année, ni au cours de la troisième année de la période de référence.

### Types de migrants

**Les migrants interprovinciaux** : il s'agit des répondants qui ont déménagé d'une province à une autre<sup>3</sup>.

**Les migrants ayant changé de RE** : ce sont les répondants qui ont déménagé d'une RE à une autre, à l'intérieur d'une même province. La RE est une unité géographique composée généralement de plusieurs divisions de recensement et située à l'intérieur d'une province; dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, l'ensemble de la province représente une région économique. On considère souvent les régions économiques comme des marchés du travail locaux.

**Les migrants ayant changé de SDR** : il s'agit des répondants qui ont déménagé d'une SDR à une autre, à l'intérieur d'une même région économique. Les SDR correspondent généralement aux municipalités.

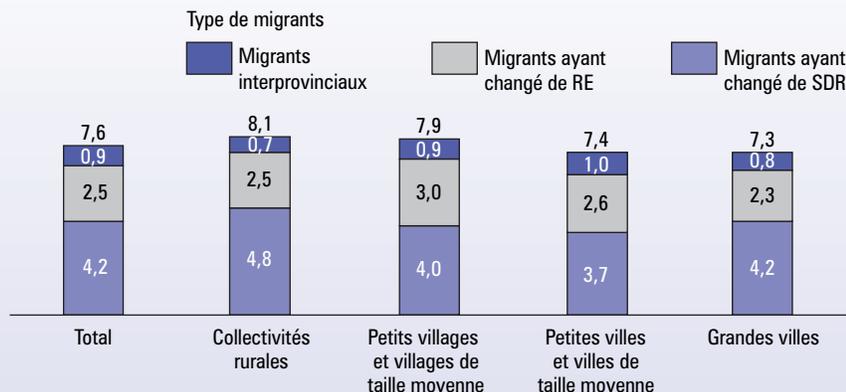
Dans le présent article, les répondants qui ont déménagé à l'intérieur d'une SDR ne sont pas considérés comme des migrants, car l'analyse porte sur des déménagements plus importants susceptibles de comporter un changement d'emploi ou de cheminement professionnel<sup>4</sup>.

### Taille des collectivités

Dans le cadre de cette analyse, on a étudié des collectivités comportant quatre tailles différentes : les collectivités rurales<sup>5</sup>, les petits villages ou villages de taille moyenne (où l'on trouve entre 1 000 et 24 999 habitants), les petites villes ou villes de taille moyenne (dont la population est de 25 000 à 249 999 habitants) et les grandes villes (comprenant 250 000 habitants et plus).

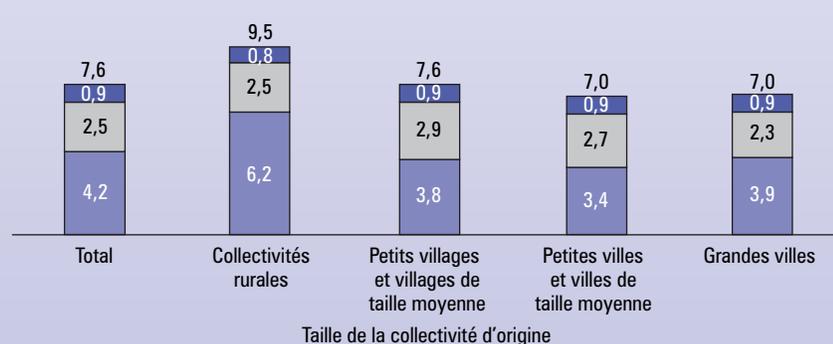
1. Un panel est un groupe de répondants qui sont admis dans une enquête longitudinale simultanément et qui sont interviewés à plusieurs reprises sur plusieurs années.
2. Seuls les répondants pour lesquels il existe des données de l'EDTR pour trois années consécutives ont été inclus, de sorte que l'analyse des variations des résultats relatifs au marché du travail est fondée sur un échantillon un peu plus petit.
3. Les migrants interprovinciaux sont ceux qui ont suscité le plus d'intérêt dans les textes spécialisés. Voir Z. Lin, « Canadiens nés à l'étranger et Canadiens de naissance : une comparaison de la mobilité interprovinciale de leur main d'œuvre », *Série de documents de recherche de la Direction des études analytiques*, n° 114, produit n° 11F0019MIF1998114 au catalogue de Statistique Canada, 1998; R. Finnie, « Qui sont les migrants? Analyse de la migration interprovinciale au Canada fondée sur un modèle logit par panel », *Série de documents de recherche de la Direction des études analytiques*, n° 142, produit n° 11F0019MIF 2000142 au catalogue de Statistique Canada, 2000; et K. Day et S. Winer, 2001.
4. Certains migrants ayant changé de SDR peuvent ne pas avoir changé d'emploi. Il arrive que certains migrants interprovinciaux n'aient pas à changer d'emploi si le déménagement se fait entre deux endroits frontaliers peu éloignés l'un de l'autre.
5. L'adjectif « rural » sert généralement à désigner la population rurale, par exemple celle vivant en dehors de localités de 1 000 habitants et plus, à l'intérieur d'une région rurale ou d'une petite ville (RRPV). L'acronyme RRPV désigne la population qui vit à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les RMR ont un noyau urbain de 100 000 habitants et plus, et les AR, un noyau urbain de 10 000 à 99 999 habitants. Les petites villes et les municipalités avoisinantes sont incluses dans les RMR ou les AR si, pour se rendre au travail, au moins 50 % de la population active fait la navette entre ces localités et le noyau urbain de la RMR ou de l'AR.

Taux annuel moyen d'émigration interne (%)



... tandis qu'on observe les taux d'immigration interne les plus élevés dans les collectivités rurales

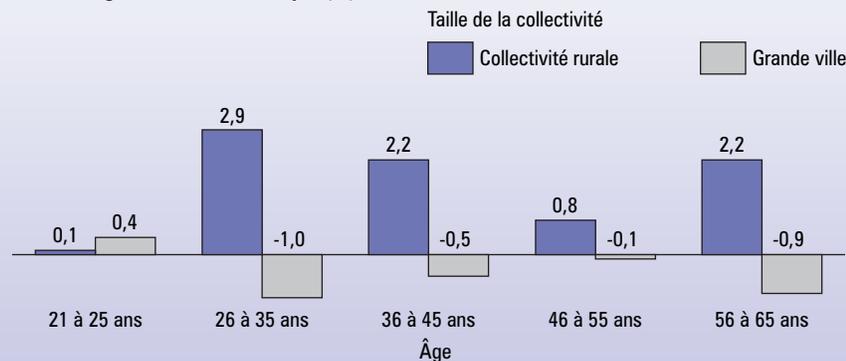
Taux annuel moyen d'immigration interne (%)



Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1993 à 2000.

Les personnes qui viennent de fonder une famille et celles dont l'âge se rapproche de la retraite sont les plus susceptibles d'être attirées vers les régions rurales

Taux de migration annuel net moyen (%)



Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1993 à 2000.

Dans le présent article, nous décrivons tout d'abord les profils d'émigration interne des adultes de 20 à 65 ans dans les années 1990, en comparant les migrants des régions rurales et urbaines et les distances des déménagements — soit la migration entre collectivités, entre régions ou entre provinces. De plus, nous étudions les changements des circonstances économiques, en comparant les situations existant avant et après un déménagement. Puis, dans une plus large mesure, nous examinons les conséquences économiques pour les conjoints, car le fait de déménager touche tous les membres d'une famille.

Les résidents des régions rurales sont tout aussi susceptibles de déménager que ceux des grandes villes

Chaque année, au cours de la période de référence de 1993 à 2000, une proportion moyenne de 7,6 % des personnes de 20 à 65 ans ont déménagé<sup>2</sup>. Les taux d'émigration interne chutaient à mesure qu'augmentait la distance, car les coûts liés au déménagement (financiers et psychologiques) étaient plus élevés et les personnes étaient moins bien informées des conditions des marchés du travail éloignés, de sorte qu'elles étaient aussi moins susceptibles de risquer de déménager. Selon les données tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), 4,2 % de ces migrants ont déménagé dans une autre subdivision de recensement (SDR), 2,5 %, dans une autre région économique (RE), et 0,9 %, dans une autre province. Tant chez les personnes des régions rurales que chez celles des régions urbaines, la migration la plus probable est un changement de SDR, et la moins probable, un changement de province.

2. Des recherches préliminaires montrent des taux de migration généralement stables entre 1993 et 2000.

On convient généralement que les régions rurales présentent des taux plus élevés d'émigration interne que les régions urbaines — notamment dans le cas des personnes jeunes et qualifiées — lorsque les occasions d'emploi locales se font plus rares. Toutefois, les écarts entre les taux annuels d'émigration interne ne sont pas significatifs, s'établissant à 8,1 % dans les régions rurales et à 7,3 % dans les grandes villes. La plus grande partie des écarts est attribuable à des différences observées dans la migration d'une SDR à une autre. Les données de l'EDTR permettent également de croire que les régions rurales étaient les seules collectivités à afficher des taux d'immigration interne plus élevés que les taux d'émigration interne. Les personnes de 25 à 45 ans et celles dont l'âge les rapproche de la retraite étaient les plus susceptibles d'être attirées vers des régions rurales.

La proportion de Canadiens vivant dans des régions rurales a peu changé au fil du temps en raison d'un équilibre entre la migration de la campagne vers la ville et la migration de la ville vers la campagne. Bien sûr, différentes régions rurales du pays ne présentent pas nécessairement le même équilibre entre l'immigration et l'émigration internes, de sorte que certaines régions rurales peuvent voir leur population augmenter, tandis que d'autres peuvent la voir diminuer. En outre, les caractéristiques des migrants peuvent être différentes de celles des non-migrants<sup>3</sup>.

### Les migrants sont plus susceptibles d'être jeunes, célibataires et d'avoir un diplôme universitaire

Selon les données de l'EDTR, les personnes dans la vingtaine sont à peu près trois fois plus susceptibles d'être migrantes que les personnes d'âge moyen. Les jeunes adultes des régions rurales étaient proportionnellement plus nombreux à quitter leur région



## Les personnes jeunes, célibataires et ayant fait des études universitaires sont plus susceptibles d'être des migrants

Âge	Taille de la collectivité d'origine				
	Total	Collectivités rurales	Petits villages et villages de taille moyenne	Petites villes et villes de taille moyenne	Grandes villes
			Taux d'émigration interne annuel moyen (%)		
21 à 25 ans	16,6	20,9	19,0	16,7	14,8
26 à 35 ans	10,3	10,0	9,6	9,7	10,9
36 à 45 ans	5,8	5,2	6,4	5,9	5,8
46 à 55 ans	4,0	4,8	4,5	3,5	3,6
56 à 65 ans	3,7	4,1	3,7	3,2	3,7
<b>État matrimonial</b>					
Personnes célibataires	12,1	15,1	13,8	12,2	11,3
Personnes mariées	5,8	5,8	6,1	5,5	5,8
Autres	9,3	11,6	9,4	9,0	8,8
<b>Plus haut niveau de scolarité</b>					
Sans diplôme universitaire	7,0	7,2	7,4	6,9	7,0
Diplôme universitaire	9,2	10,2	8,9	8,7	9,2

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1993 à 2000.

que ceux résidant dans les grandes villes (21 % comparativement à 15 %). Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles les jeunes sont plus susceptibles de déménager que les personnes âgées. Des recherches récentes montrent que les coûts de déménagement ont un effet dissuasif important en ce qui a trait à la migration<sup>4</sup>. Ces coûts sont moindres, en moyenne, pour les jeunes que pour les personnes âgées. Cela est le cas en partie, car les personnes âgées peuvent avoir une

famille plus grande et davantage de liens communautaires. En outre, ils sont plus susceptibles d'être propriétaire de leur habitation. De plus, les jeunes sont proportionnellement plus nombreux à avoir terminé leurs études depuis peu et à être à la recherche d'un emploi, de sorte qu'ils sont plus susceptibles de déménager. Par contre, les personnes âgées disposent de moins d'années pour récupérer l'investissement que comporte un déménagement, et leur capital humain

3. La richesse des données de l'EDTR permet d'examiner en profondeur les caractéristiques et les résultats liés à la migration. Toutefois, en raison de la petite taille de l'échantillon de l'EDTR, les données du recensement et les données fiscales permettent beaucoup mieux de mesurer les flux migratoires. L'analyse des données de l'EDTR (qui ne sont pas décrites dans le présent article) montre néanmoins que les populations rurales d'adultes du Canada atlantique, du Québec et des Prairies n'ont pas diminué, alors que l'Ontario et la Colombie-Britannique ont enregistré une hausse importante de leur population rurale, principalement à partir des régions urbaines d'une même province. Ces résultats concordent de manière générale avec les constatations présentées par d'autres chercheurs (voir Dupuy et autres, *op. cit.*, 2000; Rothwell et autres, *op. cit.*, 2002, et Tremblay, *op. cit.*, 2001).

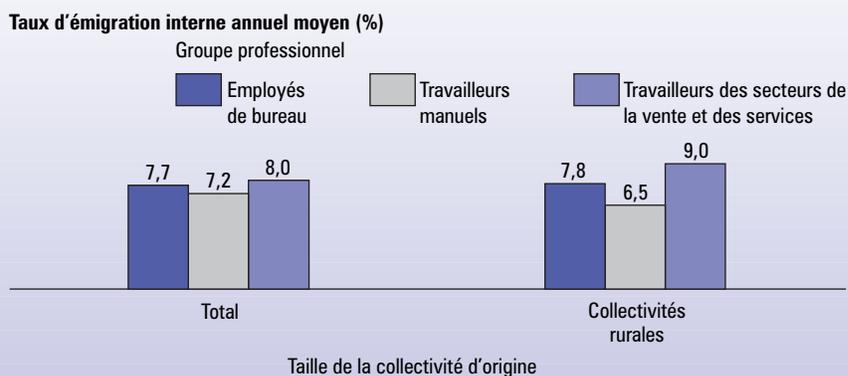
4. K. Day et S. Winer, *Policy-induced migration in Canada: An empirical study*, Université Carleton, document de travail n° 2001-08, 2001.

est davantage destiné à des sociétés précises. Ces facteurs les incitent donc à rester là où ils se trouvent<sup>5</sup>.

Fait peu étonnant, les personnes célibataires étaient proportionnellement plus nombreuses à migrer que celles qui étaient mariées. En outre, l'écart entre ces deux catégories de personnes était plus marqué dans les régions rurales que dans les grandes villes. Des coûts de déménagement moindres pour les personnes célibataires que pour les familles expliquent également les taux d'émigration interne plus élevés chez les personnes célibataires. En outre, les familles peuvent avoir plus d'un soutien économique, rendant ainsi la décision de déménager plus difficile, surtout si le conjoint occupe un emploi plus rémunérateur. Les charges psychologiques liées au déménagement sont également plus grandes selon le nombre de personnes que compte une famille.

Les personnes ayant un diplôme universitaire étaient également plus susceptibles d'être migrantes que celles ne possédant pas ce genre de diplôme, et ce, indépendamment de la taille de la collectivité. Par exemple, parmi les résidents des régions rurales, la proportion annuelle de personnes ayant un diplôme universitaire et qui avaient migré était de 10 %, tandis que cette proportion était de 7 % dans le cas des personnes ne possédant pas de diplôme universitaire. Dans les grandes villes, 9 % des personnes ayant un diplôme universitaire avaient quitté leur région, par rapport à 7 % de celles n'ayant pas ce genre de diplôme. Il se peut qu'un niveau de scolarité élevé facilite la migration, car les personnes très instruites disposent d'un éventail plus large d'occasions d'emploi et elles

5. Le terme capital humain renvoie aux connaissances pratiques, aux compétences acquises et aux habiletés apprises qui rendent une personne potentiellement productive et apte à gagner un revenu en échange d'un travail.



Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1993 à 2000.

peuvent être davantage au courant des possibilités existant ailleurs.

**Les travailleurs des secteurs de la vente et des services sont plus susceptibles d'être migrants, surtout ceux des régions rurales**

Le type d'emploi influe également sur les taux d'émigration interne. Sans tenir compte de la taille de la collectivité, les travailleurs des secteurs de la vente et des services étaient plus susceptibles de déménager que les personnes appartenant à d'autres groupes professionnels. Cela était surtout vrai dans le cas des travailleurs de ces groupes professionnels résidant dans les régions rurales. Il se peut que les travailleurs des secteurs de la vente et des services qui habitent dans des régions rurales soient attirés par les villes, où il y a davantage d'emplois plus rémunérateurs. Toutefois, les travailleurs de ces secteurs qui résident dans les grandes villes sont moins susceptibles d'améliorer leur situation en déménageant. Même si les travailleurs manuels présentaient des taux de chômage parmi les plus élevés en 2002, ils étaient les moins susceptibles de déménager, indépendamment de la taille de leur collectivité. Compte tenu de la restructuration économique et du déclin du secteur primaire et de la

fabrication observés tout au long des années 1990, il se peut qu'il y ait moins d'occasions d'emploi pour les travailleurs manuels dans d'autres régions.

**Les non-migrants sont plus susceptibles de travailler une année complète**

Lorsque les personnes déménagent, c'est souvent pour améliorer leurs perspectives d'emploi. Parfois, le chômage ou un emploi atypique empêchent des travailleurs de migrer à un endroit où ils estiment que les occasions d'emploi sont meilleures. Les personnes qui travaillent toute l'année (de 48 à 52 semaines) ont moins envie de déménager, en partie parce que les coûts de leur déménagement pourraient être plus élevés que ceux des personnes travaillant à temps partiel. De plus, cette envie de déménager est moins présente en raison d'une perte d'ancienneté et d'avantages sociaux, et également à cause du manque à gagner durant un déménagement. Selon l'EDTR, les non-migrants sont beaucoup plus susceptibles de travailler une année complète que les migrants et moins susceptibles d'avoir travaillé seulement durant une partie de l'année écoulée. Fait peu étonnant, les migrants

qui parcourent de longues distances dans leur déménagement sont proportionnellement moins nombreux à avoir travaillé toute l'année et plus nombreux à avoir travaillé durant une partie de l'année seulement que les migrants qui ont déménagé en un endroit peu éloigné. Environ 65 % des non-migrants ont déclaré avoir travaillé toute l'année, comparativement à 62 % des migrants qui ont changé de SDR, à 58 % des migrants qui ont changé de RE et à 54 % des migrants qui ont changé de province. Toujours selon l'EDTR, les personnes qui ont travaillé seulement une partie de l'année sont plus susceptibles de déménager que celles ayant travaillé toute l'année et que les personnes qui n'ont pas travaillé du tout.

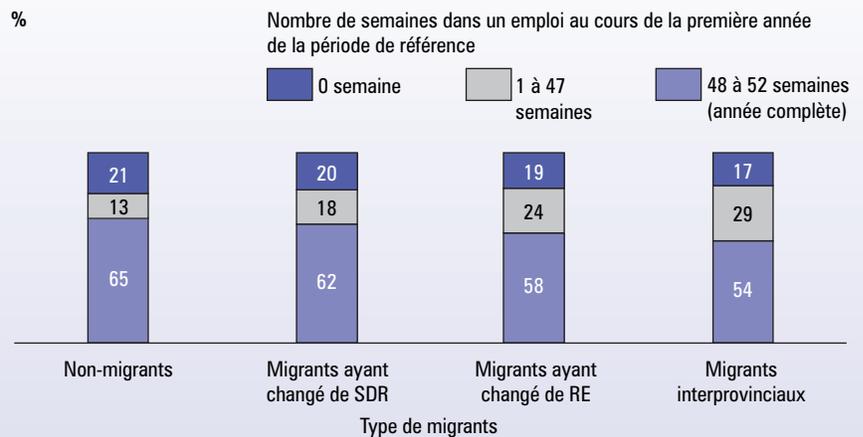
Le fait de recevoir des prestations d'assurance-emploi (a.-e.) est un indicateur de l'adéquation de l'offre et de la demande et d'une instabilité d'emploi<sup>6</sup>. En raison des taux de chômage élevés qui existent dans de nombreuses régions rurales, plus de personnes résidant dans ces régions reçoivent des prestations d'a.-e.<sup>7</sup>. Comme les migrants sont plus susceptibles que les non-migrants d'avoir travaillé seulement une partie de l'année, ils sont également plus susceptibles de recevoir des prestations d'a.-e. De plus, les migrants interprovinciaux présentent la plus forte probabilité de recevoir de telles prestations avant de déménager. En définitive, des taux élevés d'émigration interne sont associés à des probabilités

6. L'a.-e. offre une aide financière temporaire aux personnes sans emploi pendant que celles-ci cherchent du travail ou améliorent leurs compétences, pendant une grossesse ou lorsqu'elles prennent soin d'un nouveau-né ou d'un enfant adopté, ou pendant une période de maladie.

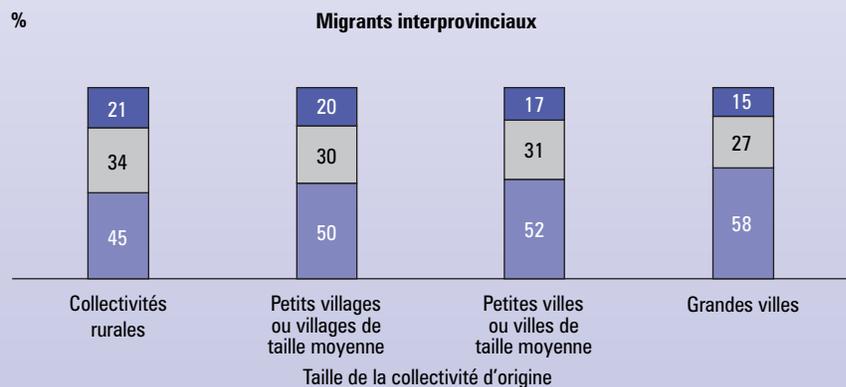
7. Dans les régions où il y a un taux de chômage élevé, le nombre de semaines de travail pour être admissible à des prestations d'a.-e. est moindre. Dans d'autres régions, il peut être plus facile ou plus difficile d'accumuler le nombre de semaines d'emploi donnant droit à des prestations d'a.-e.



## Les migrants interprovinciaux étaient les moins susceptibles d'avoir été occupés pendant une année complète avant le déménagement...



## ... surtout les migrants interprovinciaux provenant de régions rurales



Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1993 à 2000.



## Les migrants interprovinciaux sont les plus susceptibles de recevoir des prestations d'assurance-emploi (a.-e.) avant le déménagement

	Taille de la collectivité d'origine			
	Collectivités rurales	Petits villages et villages de taille moyenne	Petites villes et villes de taille moyenne	Grandes villes
	<b>% de personnes ayant reçu des prestations d'a.-e. au cours de la première année de la période de référence</b>			
Non-migrants	14,7	19,8	17,1	14,9
Migrants ayant changé de SDR	18,4	24,0	21,9	21,6
Migrants ayant changé de RE	18,1	19,6	21,1	19,0
Migrants interprovinciaux	22,4	26,7	25,5	19,8

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1993 à 2000.

Type de migrants	Changement de situation d'emploi au cours de la période de référence				Taux d'emploi	
	Personnes qui sont restées occupées	Personnes qui ont commencé à être occupées <sup>1</sup>	Personnes qui ont cessé d'être occupées <sup>2</sup>	Personnes qui n'ont pas travaillé <sup>3</sup>	Première année de la période de référence	Troisième année de la période de référence
				%		
Non-migrants	74,1	5,5	4,0	16,4	78	80
Migrants ayant changé de SDR	76,7	5,9	5,1	12,4	82	82
Migrants ayant changé de RE	75,4	8,1	6,7	9,7	82	84
Migrants interprovinciaux	76,9	9,3	6,7	7,1	84	86
<b>Chefs du ménage</b>						
Non-migrants	86,6	4,9	1,3	7,2	88	91
Migrants ayant changé de SDR	87,9	5,0	1,6	5,5	90	93
Migrants ayant changé de RE	84,7	8,1	3,1	4,1	88	93
Migrants interprovinciaux	87,8	8,0	1,6	2,6	89	96
<b>Conjoints des chefs du ménage</b>						
Non-migrants	65,4	5,9	5,5	23,3	71	71
Migrants ayant changé de SDR	62,8	8,4	7,5	21,3	70	71
Migrants ayant changé de RE	60,9	14,0	7,4	17,6	68	75
Migrants interprovinciaux	57,7	16,7	12,8	12,9	70	74

1. N'a pas travaillé au cours de la première année, mais a travaillé au cours de la troisième année de la période de référence.  
2. A travaillé au cours de la première année, mais non au cours de la troisième année de la période de référence.  
3. N'a travaillé ni au cours de la première année, ni au cours de la troisième année de la période de référence.  
Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1993 à 2000.

élevées de recevoir des prestations d'a.-e., et ce, peu importe la taille de la collectivité.

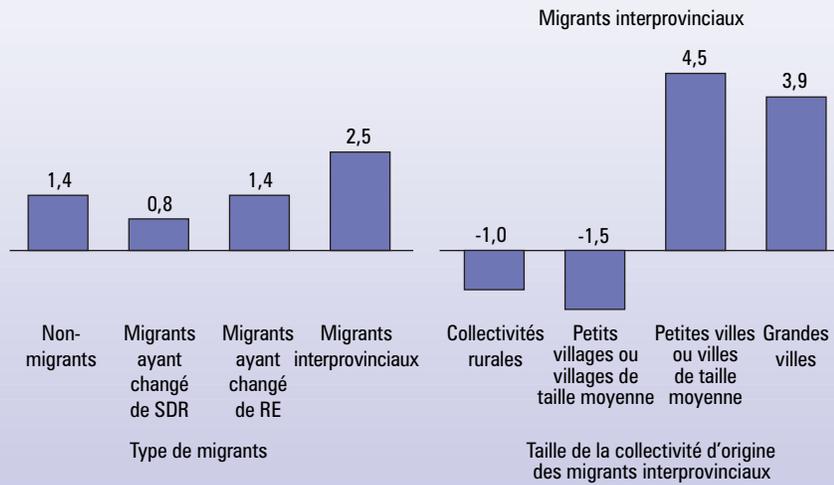
La présente analyse révèle plusieurs tendances importantes concernant les migrants. La décision de migrer d'une région rurale vers une région urbaine peut être motivée par une pénurie de possibilités économiques, et les personnes qui sont au chômage et qui dépendent de prestations d'a.-e. sont les plus susceptibles de migrer.

### Seuls les migrants interprovinciaux provenant des villes affichent une hausse beaucoup plus marquée du taux d'emploi que les non-migrants

Comme les personnes qui déménagent le font souvent pour améliorer leurs possibilités d'emploi, on s'attend à ce que les migrants travaillent plus, soient moins susceptibles de recevoir des prestations d'a.-e. et bénéficient de salaires et de traitements plus élevés

après avoir déménagé. Toutefois, les progressions escomptées peuvent ne pas se concrétiser si la situation sur le nouveau marché du travail est plus difficile que prévu. Ainsi, l'absence de ces progressions peut indiquer que les migrants éprouvent des difficultés à s'adapter au nouveau marché du travail. Les progressions sont mesurées en comparant les indicateurs du marché du travail — comme les taux d'emploi, le fait de recevoir des prestations d'a.-e.

**Variation en pourcentage des taux d'emploi\***



\* Variation des taux d'emploi entre la première et la troisième année de la période de référence.  
Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1993 à 2000.

et le salaire ou le traitement gagné au cours de la première année d'une période de référence — avec les indicateurs correspondants pour la troisième année de cette période, c'est-à-dire l'année qui a suivi celle du déménagement d'un migrant.

La conjoncture économique s'est améliorée durant la période étudiée, soit de 1993 à 2000. Il n'est donc pas étonnant de constater que les migrants et les non-migrants affichent un taux d'emploi plus élevé au cours de la troisième année de référence que durant la première année. Cependant, seuls les migrants interprovinciaux provenant de villes où l'on compte 25 000 habitants et plus présentent une hausse du taux d'emploi beaucoup plus marquée que les non-migrants. Quelle que soit la taille de la collectivité, plus le lieu du déménagement est éloigné, plus les personnes sont susceptibles de commencer à occuper un emploi à la suite du déménagement. Après avoir déménagé, les migrants s'attendent à améliorer leur situation en commençant à travailler dans un nouvel emploi, mais, fait inattendu, les migrants sont

également plus susceptibles que les non-migrants de quitter leur emploi durant la période de référence. En outre, plus les personnes déménagent dans un endroit éloigné, plus elles sont susceptibles de cesser de travailler. Bien que la décision de déménager soit motivée par les avantages que l'on s'attend à obtenir en déménageant, il arrive que ceux-ci ne se concrétisent pas en raison des données imprécises par rapport au marché du travail. Le fait de déménager dans des endroits éloignés amène une plus grande incertitude et peut aboutir à une perte d'emploi après le déménagement.

De plus, le fait de déménager peut nécessiter qu'un membre de la famille renonce à son emploi, de sorte que les avantages liés au déménagement peuvent être répartis de façon inégale au sein d'une famille. Il est donc important d'examiner la situation sur le marché du travail pour les deux conjoints, et ce, avant et après la migration.

Comme prévu, le chef du ménage (généralement l'homme)<sup>8</sup> est plus susceptible que le conjoint (habituellement

la femme) de travailler au cours des deux périodes. En outre, les chefs du ménage et leurs conjoints qui migrent sont plus susceptibles que les non-migrants de travailler au cours des deux périodes. De plus, l'écart entre les migrants et les non-migrants est plus marqué dans le cas de déménagements dans des endroits éloignés. Toutefois, les flux d'arrivée dans un emploi et de départ d'un emploi sont beaucoup plus marqués chez les conjoints que chez les chefs du ménage. Par exemple, 17 % des migrants interprovinciaux considérés comme les conjoints des chefs du ménage commencent à occuper un emploi par rapport à 8 % des chefs du ménage. Ces données laissent entendre que, chez les conjoints, la migration cause plus de perturbations liées au travail que chez les chefs du ménage. La forte proportion de conjoints qui commencent un emploi semble indiquer que de nombreux couples tiennent compte des conséquences possibles du déménagement sur leur travail quand ils décident de migrer.

### Plus de semaines travaillées après le déménagement

Durant la période de référence, le nombre de semaines travaillées a augmenté chez les migrants et les non-migrants. Toutefois, la progression la plus marquée a été enregistrée chez les migrants interprovinciaux ruraux, ce qui représente une hausse de 4,7 semaines. Cette progression permet d'avancer que le sous-emploi dans les régions rurales pourrait inciter certaines personnes à déménager à un endroit où les occasions d'emploi sont plus nombreuses. Dans l'ensemble, les non-migrants

8. Le terme « chef du ménage » fait référence à la personne qui gagne le salaire le plus élevé au sein de la famille. Dans le cas des familles comprenant un couple marié ou vivant en union libre, 76 % des personnes ayant le salaire le plus élevé étaient des hommes.

ont travaillé 0,4 semaine de plus durant la troisième année qu'au cours de la première année de la période de référence, tandis que les migrants ayant changé de SDR ont travaillé 1,2 semaine de plus, ceux ayant changé de RE, 2,6 semaines de plus, et les migrants interprovinciaux, 1,9 semaine de plus.

Comme pour les taux d'emploi, la progression a été très différente dans le cas des chefs du ménage et des conjoints. Les non-migrants chefs du ménage ont affiché très peu de variation pour ce qui est du nombre moyen de semaines travaillées, tandis que les migrants interprovinciaux chefs du ménage ont travaillé trois semaines de plus. En revanche, les conjoints non-migrants ont travaillé environ une semaine de plus au cours de la troisième année, alors que les conjoints qui ont migré d'une province à une autre ont travaillé 0,6 semaine de plus.

### Un salaire plus élevé après le déménagement

La migration a également une incidence sur les gains. En effet, les personnes peuvent choisir de déménager non seulement pour avoir de meilleures occasions d'emploi, mais également pour trouver un emploi plus rémunérateur. Quelle que soit la taille de la collectivité, les personnes qui ont déménagé d'une RE à une autre ou d'une province à une autre affichaient des progressions de salaires et de traitements beaucoup plus marquées que celles n'ayant pas déménagé ou ayant déménagé dans un endroit peu éloigné. En moyenne, les rémunérations médianes des non-migrants ont augmenté de 4 %, tandis que les salaires des migrants qui ont changé de SDR, de RE ou de province ont augmenté de 8 %, 16 % et 22 % respectivement<sup>9</sup>. Il ne fait pas de doute que la plus forte progression observée chez les migrants est explicable en partie parce que ceux-ci sont



## Les migrants interprovinciaux sont ceux qui profitent le plus d'un déménagement

Type de migrants	Taille de la collectivité d'origine				Grandes villes	Chefs du ménage	Conjoints des chefs du ménage
	Total	Collec- tivités rurales	Petits et villages de taille moyenne	Petites villes et villes			
<b>Variation du nombre de semaines travaillées</b>							
					Semaines		
Non-migrants	0,4	0,4	0,3	0,3	0,5	0,1	1,2
Migrants ayant changé de SDR	1,2	1,6	1,6	1,4	0,8	0,6	1,3
Migrants ayant changé de RE	2,7	1,7	3,4	2,4	2,8	0,9	-0,5
Migrants interprovinciaux	1,9	4,7	1,6	2,1	1,3	3,2	0,6
<b>Variation des salaires et des traitements annuels médians</b>							
					%		
Non-migrants	3,6	3,5	3,1	3,3	4,4	1,5	5,7
Migrants ayant changé de SDR	7,8	7,3	4,9	11,8	8,8	3,0	11,7
Migrants ayant changé de RE	16,0	9,0	10,1	25,6	18,8	4,2	15,7
Migrants interprovinciaux	22,3	50,9	14,0	29,2	11,3	7,8	14,2
<b>Variation du pourcentage de personnes recevant des prestations d'a.-e.</b>							
					Points de pourcentage		
Non-migrants	-2,4	-2,7	-2,8	-2,1	-2,2	..	..
Migrants ayant changé de SDR	-3,4	-3,6	-3,7	-2,4	-3,5	..	..
Migrants ayant changé de RE	-1,7	1,5	-2,2	-1,3	-2,7	..	..
Migrants interprovinciaux	-1,5	-9,0	2,8	-2,9	-0,6	..	..
.. Non disponibles.							
Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1993 à 2000.							

plus jeunes et plus instruits que les non-migrants.

Au cours de la période de référence de deux ans, les conjoints ont enregistré, en pourcentage, de fortes hausses de salaires et de traitements comparativement aux chefs de ménage. Ces hausses variaient de 6 % chez les non-migrants à 16 % chez les migrants ayant changé de RE<sup>10</sup>. Les progressions ont été

9. Toutefois, si le salaire était bas avant la migration, même une forte hausse en pourcentage ne correspond pas nécessairement à une progression importante en dollars.

10. Les variations en pourcentage des salaires et des traitements médians ont été calculées uniquement dans le cas des personnes qui occupaient un emploi durant les première et troisième années de la période de référence.

plus faibles dans le cas des chefs du ménage, s'établissant à 1 % chez les non-migrants et à 8 % chez les migrants interprovinciaux.

### **Les migrants sont plus susceptibles que les non-migrants de recevoir des prestations d'a.-e. après la migration**

Avant de déménager, les migrants étaient plus susceptibles que les non-migrants de recevoir des prestations d'a.-e.; cela pourrait avoir contribué au choix d'un déménagement. Au cours de la période de référence, on a observé des diminutions similaires de la proportion de personnes recevant des prestations d'a.-e. chez les migrants et chez les non-migrants. Une exception remarquable est l'important recul en pourcentage observé dans la proportion de migrants interprovinciaux ruraux recevant des prestations d'a.-e. Ce résultat est conforme à l'augmentation des gains et du nombre de semaines travaillées chez ce groupe de migrants. Quelle que soit la taille de la collectivité, tous les migrants étaient proportionnellement plus nombreux que les non-migrants à recevoir des prestations d'a.-e. au cours de la troisième année de la période de référence.

Durant la troisième année de la période de référence, les migrants, surtout les migrants interprovinciaux, étaient beaucoup plus susceptibles que les non-migrants de commencer à recevoir des prestations d'a.-e. ou de cesser de recevoir ce type de prestations. Selon les données tirées de l'EDTR, 13 % des migrants interprovinciaux ont cessé de recevoir des prestations d'a.-e., tandis que 11 % d'entre eux ont commencé à recevoir ces prestations. Dans le cas des non-migrants, les pourcentages correspondants étaient de 8 % et 6 % respectivement. Ces données laissent entendre que la migration, en particulier la migration interprovinciale, s'accompagne d'une plus grande incertitude par rapport au marché du travail.

### **Résumé**

Bien que l'émigration interne soit importante dans les régions rurales, il existe aussi un flux opposé de personnes migrant des villes vers les régions rurales qui fait plus que neutraliser l'émigration. Les personnes les plus susceptibles de migrer sont jeunes, célibataires et possèdent un diplôme universitaire. Les personnes possédant ces caractéristiques sont aussi proportionnellement plus nombreuses que les non-migrants à occuper un emploi et à travailler moins qu'une année complète. Ainsi, les migrants ont tendance à tirer les plus grands avantages d'un déménagement et à assumer les coûts économiques et psychologiques les plus faibles associés à ce déménagement. Les migrants interprovinciaux sont également plus jeunes et plus instruits.

En moyenne, la migration apporte des avantages économiques considérables aux migrants. En effet, les avantages les plus importants sont observés chez les migrants qui déménagent dans des endroits plus éloignés, et surtout chez les migrants qui quittent les régions rurales. Ces migrants ont tendance à gagner et à travailler davantage. En outre, chez les migrants des régions rurales, le déménagement pourrait contribuer à briser le cycle de dépendance à l'a.-e. Toutefois, la migration s'accompagne généralement d'une plus grande instabilité de l'emploi, les migrants étant plus susceptibles de commencer ou de cesser une activité professionnelle que les non-migrants. Cette instabilité accrue pourrait avoir contribué à faire augmenter encore plus le taux d'utilisation de prestations d'a.-e. chez les migrants que chez les non-migrants, et ce, tant au début qu'à la fin de la période de référence, les migrants cherchant alors de nouvelles occasions d'emploi dans des marchés du travail qui ne leur sont pas familiers.

Bien que les avantages économiques nets soient importants pour les migrants, la migration comporte

souvent le déménagement d'une famille entière. Certains membres d'une famille peuvent voir leur revenu augmenter, tout comme leur nombre de semaines de travail par année et leur stabilité d'emploi. Toutefois, pour d'autres membres de la famille, déménager s'avère désavantageux. En effet, les résultats d'un déménagement ne sont pas les mêmes pour les chefs du ménage que pour les conjoints. En outre, les conjoints qui déménagent affichent une croissance salariale plus importante et sont plus susceptibles de commencer un emploi ou d'en quitter un que les migrants chefs du ménage.

Dans le présent article, nous fournissons des preuves supplémentaires que la migration est le fait de personnes jeunes et instruites et que les avantages économiques (un meilleur salaire et une plus grande sécurité d'emploi) sont considérables pour bon nombre de personnes. La migration pourrait constituer un important moyen de s'adapter au marché du travail, démarche qui est souvent nécessaire pour briser le cycle à long terme du travail irrégulier et de la dépendance à l'a.-e. Toutefois, ce qui est peut-être encore plus important est de démontrer la nécessité d'évaluer la migration dans un contexte familial plus large. Chez les conjoints, les avantages économiques découlant de la migration sont beaucoup plus variables et, dans certains cas, les avantages sont meilleurs que ceux dont bénéficient les chefs du ménage.



**Rick Audas** est professeur adjoint à la Memorial University of Newfoundland, et **Ted McDonald** est professeur agrégé à l'Université du Nouveau-Brunswick.

# Contre vents et marées : un profil des joueurs excessifs et de ceux qui risquent de le devenir

par Katherine Marshall et Harold Wynne

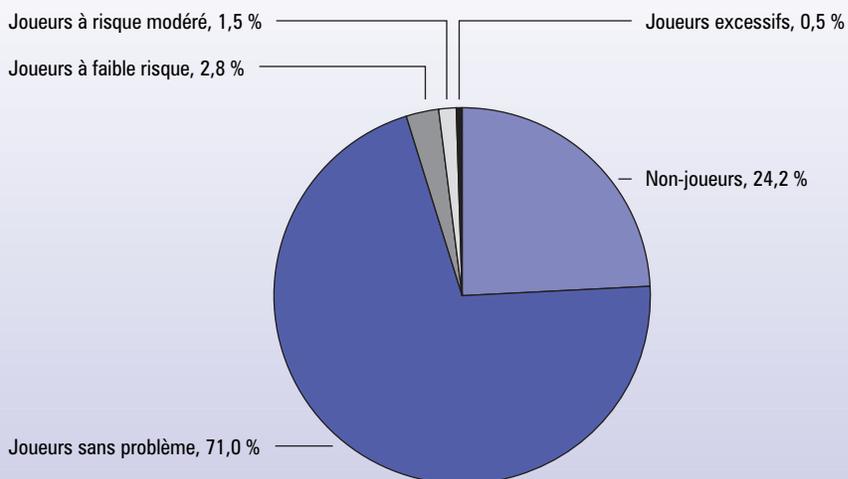
Le présent article est une adaptation de « Contre vents et marées », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, vol. 4, n° 12, décembre 2003. On peut se le procurer à l'adresse suivante moyennant des frais : [www.statcan.ca/francais/studies/75-001/comm/bis-ndp\\_a\\_f.html](http://www.statcan.ca/francais/studies/75-001/comm/bis-ndp_a_f.html).

**A**u cours de la dernière décennie, l'industrie des jeux de hasard a prospéré. Durant cette période, les Canadiens ont constamment augmenté le montant qu'ils consacrent aux jeux de hasard, qui est passé d'environ 2,7 milliards de dollars en 1992 à environ 11,3 milliards de dollars en 2002. Si la croissance du PIB, de l'emploi et des recettes publiques peut être considérée comme une retombée positive des jeux de hasard, le jeu excessif a des conséquences sociales et sur la santé et constitue donc un aspect négatif.

On estime que 18,9 millions de Canadiens de 15 ans et plus se sont adonnés aux jeux de hasard en 2002, la grande majorité d'entre eux pour s'amuser et se divertir (et pour le rêve de gagner le gros lot). Toutefois, 1,2 million de personnes, soit 5 % de la population adulte, ont affiché un

TSC

Le jeu représentait un problème ou pouvait le devenir dans le cas de 5 % de la population adulte



Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2002, cycle 1.2.

L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) fournit régulièrement des estimations transversales à jour sur les déterminants de la santé, l'état de santé et l'utilisation du système de santé. Au cours de l'année du lancement de l'ESCC de 2000 et durant chaque année impaire subséquente à compter de 2001, on a recueilli de l'information générale sur la santé auprès de 130 000 répondants. Durant les années paires, l'enquête porte sur un échantillon plus petit (environ 30 000 répondants) et sur des thèmes spécialisés.

Le cycle 1.2 de l'enquête (Santé mentale et bien-être) a été réalisé en 2002. L'objectif principal de ce cycle était d'obtenir des estimations aux échelons national et provincial sur les principaux troubles mentaux et d'examiner les questions liées aux incapacités et à la prestation de soins de santé. L'enquête contenait des questions portant sur un large éventail de troubles mentaux, y compris une section sur le « jeu pathologique ».

La population cible du cycle 1.2 de l'ESCC ne comprend pas les résidents des trois territoires, des réserves ou des terres publiques, les pensionnaires des établissements, les membres des forces armées et les résidents de certaines régions éloignées.

L'Indice de gravité du jeu excessif (IGJC) fait partie de l'Indice canadien du jeu excessif, un outil créé à la fin des années 1990. En se fondant sur les

nombreuses questions liées à la participation à des jeux de hasard, le jeu excessif et les conséquences négatives du jeu (perturbation de la vie personnelle, familiale ou professionnelle), on évalue, dans le cadre de l'IGJC, les difficultés liées aux jeux de hasard au moyen d'une échelle de neuf points qui font référence aux 12 derniers mois. Les scores établis à l'aide de cet indice varient de 0 à 27.

Les joueurs **sans problème** jouent peu souvent (moins de cinq fois par année); en outre, ils affirment ne pas être des joueurs et ont obtenu un score de zéro au test de l'IGJC. Les joueurs **à risque faible ou modéré** jouent plus de cinq fois par année et montrent certains signes d'un comportement de joueur excessif. Les joueurs à faible risque ont obtenu des scores de 1 à 2 au test de l'IGJC et n'ont fort probablement pas encore vécu de conséquences négatives en rapport avec le jeu. Les joueurs à risque modéré ont obtenu un score de 3 à 7 au test de l'IGJC et peuvent avoir subi des conséquences négatives liées au jeu. Les joueurs **excessifs** jouent plus de cinq fois par année, et leur comportement aux jeux de hasard entraîne des conséquences négatives pour eux, pour d'autres personnes dans leur réseau social ou au sein de leur collectivité. Les joueurs excessifs ont obtenu des scores de 8 à 27 au test de l'IGJC.

Pour connaître les définitions complètes des termes et des concepts, veuillez consulter l'article original.

comportement qui les classeraient dans la catégorie des joueurs à risque ou excessifs. Il n'existe aucune donnée sur les taux relatifs aux joueurs excessifs, mais des études montrent que plus il est facile de s'adonner à des jeux de hasard, plus la prévalence de problèmes liés à ces jeux est élevée<sup>1</sup>. Un plus grand accès aux jeux, la pauvreté, un faible statut socioéconomique et l'abus d'alcool ou de drogues ont été associés au jeu excessif.

Dans le présent article, nous utilisons des données tirées du cycle 1.2 de l'Enquête sur la santé dans les

collectivités canadiennes (Santé mentale et bien-être) afin d'étudier le comportement lié aux jeux de hasard et les caractéristiques de joueurs sans problème, de joueurs à risque et de joueurs excessifs. Nous examinons également des aspects liés au jeu excessif, comme le revenu, la santé et les relations sociales.

### Les divers types de jeux de hasard

En 2002, les trois quarts des Canadiens de 15 ans et plus ont dépensé de l'argent en s'adonnant à un jeu de hasard quelconque, et ce, au moins une fois par semaine dans le cas de 38 % d'entre eux<sup>2</sup>. L'achat de billets de loterie était l'activité la plus courante (65 % des joueurs), suivi de

1. R.A. Volberg, « The prevalence and demographics of pathological gamblers: Implications for public health », *American Journal of Public Health*, février 1994, vol. 84, n° 2, p. 237 à 241.
2. D'une façon semblable à ce qu'on a observé dans le cas de l'alcool, les données sur la fréquence des activités et les dépenses sont régulièrement sous-déclarées.

	Personnes de 15 ans et plus	Au moins une activité	Billets de loterie			ALV* en dehors des casinos		Courses de chevaux	Autres**
			Loteries	instantanée	Casinos	Bingos			
<b>Total (en milliers)</b>	<b>24 997</b>	<b>18 911</b>	<b>16 225</b>	<b>9 039</b>	<b>5 420</b>	<b>2 099</b>	<b>1 514</b>	<b>1 040</b>	<b>5 276</b>
<b>%</b>	<b>100</b>	<b>76</b>	<b>65</b>	<b>36</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>21</b>
	<b>En milliers</b>					<b>%</b>			
<b>Hommes</b>	<b>12 286</b>	<b>78</b>	<b>68</b>	<b>34</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>27</b>
15 à 17 ans	706	50	18	12	F	4 <sup>E</sup>	2 <sup>E</sup>	1 <sup>E</sup>	39
18 à 24 ans	1 406	73	52	40	31	7	13	5	39
25 à 44 ans	4 769	81	73	39	24	4	9	6	30
45 à 64 ans	3 774	84	78	34	22	4	6	5	23
65 ans et plus	1 632	74	65	28	19	5	3	4	15
<b>Femmes</b>	<b>12 710</b>	<b>73</b>	<b>62</b>	<b>38</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>15</b>
15 à 17 ans	660	34	12	13	F	6 <sup>E</sup>	3 <sup>E</sup>	1 <sup>E</sup>	21
18 à 24 ans	1 366	68	45	44	25	13	8	2 <sup>E</sup>	20
25 à 44 ans	4 738	77	68	44	21	13	6	4	16
45 à 64 ans	3 852	78	70	38	24	12	4	4	13
65 ans et plus	2 095	70	59	29	20	12	3	3	11
<b>Fréquence de jeu***</b>	<b>18 911</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Au moins une fois par semaine	7 271	38	37	23	3	21	11	5	15
Une à trois fois par mois	4 374	23	23	26	8	17	18	6	18
Une à onze fois par année	7 266	38	40	51	88	62	71	89	68

<sup>E</sup> À utiliser avec prudence.

<sup>F</sup> Données trop peu fiables pour être publiées.

\* Appareils de loterie vidéo.

\*\* Comprend les paris sur des jeux de cartes en dehors des casinos, les jeux de hasard sur Internet, les investissements à des fins de spéculation et d'autres types de jeux de hasard.

\*\*\* Des personnes qui s'adonnaient à l'activité précisée.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2002, cycle 1.2.

l'achat de billets de loterie instantanée (36 %) et de la fréquentation d'un casino (22 %)<sup>3</sup>. Même si relativement peu de personnes jouaient au bingo (8 %), 1 participant sur 5 jouait au moins une fois par semaine.

En 2002, les trois quarts des hommes et les trois quarts des femmes

3. Les billets de loterie instantanée comprennent ceux des jeux Keno, Pick 3, Encore, Banco et Extra. Les billets de loterie comprennent les suivants : 6/49, Super 7, Sports Select et Pro-Line.

se sont adonnés aux jeux de hasard, et le taux de participation était de 70 % et plus dans chacun des groupes d'âge composés de personnes de 24 ans et plus. Malgré la restriction relative à l'âge de majorité (18 ans) dans la plupart des provinces, un nombre considérable d'adolescents de 15 à 17 ans ont acheté des billets de loterie et de loterie instantanée provinciales. On a enregistré les taux de participation les plus élevés chez les jeunes dans la catégorie des « autres jeux de hasard », et principalement dans les

paris sur des jeux de cartes ou des jeux de table joués ailleurs que dans des casinos, ou sur des jeux d'adresse comme le billard ou le jeu de fléchettes.

#### Les personnes les plus à risque

Les hommes s'adonnant à des jeux de hasard étaient beaucoup plus susceptibles que les femmes d'être des joueurs à risque ou des joueurs excessifs (8 % contre 5 %). Pour certains, cet écart existe parce que les hommes et les femmes ont tendance à jouer à

des jeux de hasard pour des raisons et dans des activités différentes. Les hommes étaient proportionnellement plus nombreux à jouer sur des appareils de loterie vidéo (ALV) et à parier sur les courses de chevaux, alors que les femmes préféraient jouer au bingo. L'image culturelle du joueur

pourrait également être un facteur — l'archétype du joueur représenté au cinéma, dans les ouvrages de fiction et en musique a toujours été un homme.

En moyenne, les joueurs à risque et les joueurs excessifs étaient également plus jeunes que les joueurs sans problème (40 ans contre 45 ans). Alors que

les joueurs n'ayant pas de diplôme d'études postsecondaires étaient beaucoup plus susceptibles d'être des joueurs à risque ou des joueurs excessifs que les joueurs plus instruits, les joueurs à faible revenu (gagnant moins de 20 000 \$ par année) n'étaient pas très différents des joueurs ayant un revenu

**TSC**

**Le fait de jouer fréquemment sur des appareils de loterie vidéo est associé à un risque plus élevé de devenir un joueur excessif**

	Ensemble des joueurs	Joueurs sans problème	Joueurs à risque et joueurs excessifs
<b>Total (en milliers)</b>	<b>18 887</b>	<b>17 699</b>	<b>1 188</b>
%	100	93,7	6,3
	<b>En milliers</b>		<b>%</b>
Hommes	9 610	92,2	7,8
Femmes	9 277	95,2	4,8*
<b>Revenu personnel</b>			
Moins de 20 000 \$	6 392	93,3	6,7
20 000 \$ et plus	11 289	93,8	6,2
<b>Niveau de scolarité</b>			
Sans diplôme d'études postsecondaires	9 689	92,4	7,6
Études postsecondaires	9 047	95,2	4,8*
<b>Race</b>			
Non-Autochtone	18 593	93,8	6,2
Autochtone	217	81,5	18,5*
<b>Fréquence de jeu</b>			
Tous les jours	278	69,7	30,3*
Deux à six fois par semaine	2 784	85,7	14,3*
Une fois par semaine	4 198	91,3	8,7
Une fois par mois	4 370	94,1	5,9*
Une fois par année	7 257	98,9	1,1*
<b>Type de jeu de hasard</b>			
Loteries	16 202	93,5	6,5
Billets de loterie instantanée	9 027	90,6	9,4*
Casinos	5 413	86,7	13,3*
Bingo	2 098	84,5	15,5*
ALV en dehors des casinos	1 512	74,4	25,6*
Courses de chevaux	1 038	84,2	15,8*

\* Indique une différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence.

Nota : Les groupes de référence sont indiqués en caractères italiques.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2002, cycle 1.2.

élevé<sup>4</sup>. Les joueurs autochtones hors réserve étaient beaucoup plus susceptibles d'être à risque que les joueurs non autochtones (18 % comparativement à 6 %).

Parmi ceux et celles qui jouaient tous les jours, près de 1 sur 3 était déjà un joueur excessif. Les personnes qui jouaient entre 2 et 6 fois par semaine étaient également beaucoup plus susceptibles d'être à risque ou d'avoir un problème (14 % comparativement à 9 % dans le cas des personnes qui jouaient une fois par semaine).

Enfin, les proportions de joueurs à risque ou de joueurs excessifs variaient de manière considérable selon le type de jeu, ce qui semble indiquer que certains jeux sont plus attrayants que d'autres. Par exemple, le quart des personnes qui se servaient d'ALV étaient des joueurs à risque ou déjà des joueurs excessifs. Cette constatation confirme l'opinion souvent exprimée selon laquelle les ALV sont aux jeux de hasard ce que le « crack » (cocaïne épurée) est à la consommation de drogues. À l'opposé, les acheteurs de billets de loterie, le jeu de choix de 16 millions de personnes, présentaient la plus faible proportion de joueurs à risque et de joueurs excessifs.

### Pour jouer, on a besoin d'argent

S'adonner aux jeux de hasard dégarrit inévitablement le portefeuille. Dans l'ensemble, 6 % des joueurs ont dépensé chacun plus de 1 000 \$ en 2001, mais le montant dépendait beaucoup du type de comportement vis-à-vis les jeux de hasard. Près des deux tiers des joueurs excessifs ont dépensé plus de 1 000 \$ par année, tout comme 43 % des joueurs à risque modéré et 21 % des joueurs à risque faible. Par rapport à ces données, seulement 4 % des joueurs sans problème ont consacré plus de 1 000 \$ à des jeux de hasard<sup>5</sup>.

S'adonner continuellement et d'une manière excessive à des jeux de hasard peut être coûteux dans de nombreux

aspects de la vie. En effet, ce comportement touche en particulier les finances personnelles et les relations familiales. La majorité des joueurs excessifs (62 %) ont déclaré dépenser toujours, ou la plupart du temps, plus d'argent que prévu pour les jeux de hasard. En outre, 85 % ont affirmé qu'ils misaient parfois, ou la plupart du temps, au-delà de ce qu'ils pouvaient se permettre de perdre. Il ne fait pas de doute que le fait de dépenser toujours sans compter et d'une manière qu'on ne peut se permettre peut mener à un endettement

et à des factures impayées, ce qui ajoute au stress ressenti sur les plans émotionnel et financier.

Un peu plus de la moitié des joueurs excessifs ont affirmé que leurs habitudes de joueur entraînaient parfois des difficultés financières, et près du cinquième d'entre eux ont déclaré que ces habitudes leur causaient toujours ou presque toujours de tels tracassés. Enfin, près de 4 joueurs excessifs sur 10 ont affirmé qu'ils empruntaient parfois de l'argent ou vendaient des biens pour pouvoir continuer à jouer, prenant ainsi des mesures

	Type de joueur		
	À faible risque	À risque modéré	Excessif
	%		
<b>Le joueur a dépensé plus de 1 000 \$</b>	21	43	62
<b>Le joueur a dépensé plus qu'il ne le souhaitait</b>			
Parfois	52	64	30
Toujours ou la plupart du temps	5 <sup>E</sup>	24	62
<b>Le joueur a misé au-delà de ce qu'il pouvait se permettre</b>			
Parfois	14	44	47
Toujours ou la plupart du temps	0	3 <sup>E</sup>	38
<b>Le jeu a causé des difficultés financières</b>			
Parfois	F	22	53
Toujours ou la plupart du temps	0	F	17 <sup>E</sup>
<b>Le joueur a emprunté de l'argent ou a vendu des biens pour jouer</b>			
Parfois	5 <sup>E</sup>	18	39
Toujours ou la plupart du temps	F	F	F
<sup>E</sup> À utiliser avec prudence.			
F Données trop peu fiables pour être publiées.			
Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2002, cycle 1.2.			

- Même si les proportions de joueurs à risque et de joueurs excessifs étaient très semblables parmi les divers groupes de revenu, les taux de participation aux jeux de hasard étaient différents. Par exemple, 69 % des personnes ayant un revenu inférieur à 20 000 \$ par année s'étaient adonnées à des jeux de hasard en 2002, comparativement à 82 % des personnes disposant d'un revenu de 20 000 \$ et plus.
- Bien qu'il ne soit pas possible de repérer les joueurs excessifs à l'aide des données tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages, on dispose de données sur les dépenses consacrées aux jeux de hasard.

Au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (sauf déclaration différente)	Type de joueur				
	Tous les joueurs	Sans problème	À faible risque	À risque modéré	Excessif
	En milliers				
<b>Total</b>	<b>18 887</b>	<b>17 699</b>	<b>697</b>	<b>373</b>	<b>118</b>
	%				
Santé assez bonne ou mauvaise	11	11	10	14	22 <sup>E</sup>
Dépendance à l'alcool	3	2	7*	12*	15 <sup>E</sup>
Difficultés familiales liées au jeu	1	F	4 <sup>E</sup>	16*	49*
Le jeu a nui à la capacité de s'acquitter de tâches professionnelles**	...	...	...	57	55
Stress élevé ou extrême	24	23	27	21	42*
Degré élevé de détresse au cours du dernier mois	10	9	16*	17*	29*
A déjà souffert d'une dépression clinique	11	11	12	15	24 <sup>E</sup>

<sup>E</sup> À utiliser avec prudence.  
\* Écart statistiquement significatif par rapport au groupe des joueurs sans problème (niveau de 0,05).  
\*\* Pourcentage de personnes occupées (qui comprenait environ 90 % de tous les joueurs de 25 à 55 ans).  
... N'ayant pas lieu de figurer.  
Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2002, cycle 1.2.

désespérées qui risquent d'aggraver les difficultés financières existantes.

### Les joueurs excessifs sont stressés et ont des problèmes de santé<sup>6</sup>

S'adonner de manière continue à des jeux de hasard demande du temps et de l'argent, et cela peut produire des effets négatifs sur la santé physique et mentale. Les joueurs excessifs étaient proportionnellement deux fois plus nombreux que les joueurs sans problème à qualifier leur état de santé de mauvais ou de médiocre (22 % contre 11 %). Les probabilités d'une dépendance à l'alcool augmentaient selon le degré de participation des joueurs à risque aux jeux de hasard. Seulement 2 % des joueurs sans problème présentaient une dépendance à l'alcool, comparativement à 7 % des joueurs à faible risque et à 15 % des joueurs excessifs<sup>7</sup>.

En outre, s'adonner à des jeux de hasard peut occasionner des problèmes sociaux. La moitié des joueurs excessifs et le sixième des joueurs à risque modéré ont déclaré que leur participation à des jeux de hasard suscitait des difficultés dans leurs relations avec leurs proches ou leurs amis. De tels ennuis étaient pratiquement inexistantes chez les joueurs sans problème. Par ailleurs, plus de la moitié des joueurs à risque modéré et des joueurs excessifs occupant un emploi ont déclaré que leur participation à des jeux de hasard avait déjà nuit à leur

capacité de s'acquitter de leurs tâches professionnelles.

Le stress est une conséquence inévitable des contraintes financières et sociales causées par le jeu excessif. Bien que le jeu ne soit pas le seul facteur de stress, 42 % des joueurs excessifs ont déclaré éprouver un degré de stress élevé ou extrême dans leur vie, comparativement à 23 % des joueurs sans problème qui ont déclaré la même chose. En outre, d'après un certain nombre de questions sur la détresse psychologique, 29 % des joueurs excessifs étaient considérés

6. Pour connaître les définitions complètes de la dépendance à l'alcool, de la détresse et de la dépression, veuillez consulter l'article original.

7. D'autres études, bien que fondées sur des méthodes et des définitions différentes, ont montré une corrélation (comorbidité) entre la dépendance à l'alcool et le jeu pathologique. R. Kidman, « The perfect match? Co-occurring problem drinking and gambling », *The Wager*, 2002, vol. 7, n° 20. Site Web : [www.thewager.org](http://www.thewager.org), consulté le 15 mai 2002.

comme des personnes présentant un degré élevé de détresse; cette proportion était trois fois supérieure à celle observée dans le cas des joueurs sans problème.

Un état de stress persistant peut être lié à une dépression. Les probabilités d'avoir déjà souffert d'une dépression clinique majeure étaient beaucoup plus élevées chez les joueurs excessifs. Seulement 11 % des joueurs sans problème avaient déjà souffert d'une dépression clinique au cours de leur vie, comparativement à 24 % des joueurs excessifs. Étant donné qu'une dépression grave est un facteur de risque important de suicide, il n'est pas étonnant qu'une proportion beaucoup plus grande de joueurs excessifs que de joueurs sans problème aient déjà songé au suicide au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (18 % contre 3 %)<sup>8</sup>.

### Les joueurs excessifs sont conscients de leurs difficultés

En 2002, plus d'un tiers de million de Canadiens (2 % de tous les joueurs) avaient pensé, au moins à l'occasion, qu'ils pourraient avoir un problème de jeu. En fait, 4 joueurs excessifs sur 10 estimaient qu'ils étaient presque toujours aux prises avec un tel problème. Dans une certaine mesure, il est étonnant de constater que 15 % des joueurs excessifs ne croyaient pas avoir un problème.

Le caractère insidieux du jeu excessif est mis en évidence par la proportion de 27 % de joueurs à risque modéré et la proportion de 64 % de joueurs excessifs qui ont voulu cesser de s'adonner à des jeux de hasard au cours des 12 mois ayant

précédé l'enquête et qui estimaient ne pas pouvoir y parvenir. En outre, des proportions extraordinairement élevées de joueurs à risque modéré (26 %) et de joueurs excessifs (56 %) avaient essayé de cesser de jouer mais n'avaient pas réussi. On ne connaît pas les moyens que ces personnes ont utilisés, ni les raisons pour lesquelles elles ont échoué.

### Résumé

L'augmentation subite des activités de l'industrie des jeux de hasard a commencé au cours des années 1990 lorsque les gouvernements provinciaux ont entrepris de légaliser les casinos permanents et les appareils de loterie vidéo (ALV). En 2002, 76 % des Canadiens ont déclaré s'être adonnés aux jeux de hasard au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête; 4 personnes sur 10 ont déclaré jouer toutes les semaines. L'expansion continue de cette industrie a été très controversée. En 2000, l'Association canadienne de santé publique a adopté une position selon laquelle la croissance des jeux de hasard représente un problème de santé publique. Toutefois, il est difficile d'évaluer les coûts socioéconomiques et ceux liés à la santé, ainsi que les avantages que comportent les jeux de hasard, et aucune étude n'a encore été réalisée concernant ces aspects.

D'après de nouvelles données tirées de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 5 % de la population sont des personnes considérées comme des joueurs à risque ou des joueurs excessifs. Les personnes beaucoup plus susceptibles de faire partie de ce nombre étaient les

hommes, les Autochtones, les personnes peu scolarisées ainsi que les personnes qui se servaient d'ALV et celles qui s'adonnaient fréquemment à des jeux de hasard.

Les difficultés que les joueurs à risque et les joueurs excessifs ont éprouvées comprenaient des probabilités plus élevées d'avoir des difficultés financières et relationnelles. Les joueurs excessifs présentaient notamment des degrés élevés de dépendance à l'alcool et de détresse émotionnelle et avaient connu des épisodes de dépression dans le passé. Toutefois, la vaste majorité des joueurs excessifs reconnaissaient avoir un problème, et la plupart d'entre eux avaient essayé de cesser de jouer — mais n'avaient pas réussi — au cours de l'année ayant précédé l'enquête.



**Katherine Marshall** est analyste principale à la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail de Statistique Canada, et **Harold Wynne** est professeur adjoint à l'Université McGill et à l'Université de l'Alberta.

8. À la suite de pressions exercées par la collectivité, tous les coroners du pays ont commencé à codifier, depuis juin 2003, les suicides liés au jeu. Bien que la plupart des provinces contrôlent maintenant l'évolution des suicides liés au jeu, leurs méthodes de recensement et leurs mesures présentent des différences, de sorte qu'il est difficile d'effectuer des comparaisons. S. Bailey, « Gambling-related suicides soar five-fold in Quebec since VLTs legalized », *La Presse Canadienne*, 2 octobre 2003. Site Web : [cnews.canoe.ca/CNEWS/Canada/2003/10/02/215489-cp.html](http://cnews.canoe.ca/CNEWS/Canada/2003/10/02/215489-cp.html), consulté le 9 février 2004.



## Chute des taux de conduite avec facultés affaiblies

Le taux national d'affaires de conduite avec facultés affaiblies a chuté de 4 % en 2002, après avoir connu une légère hausse en 2001. Le taux est maintenant de 65 % inférieur au sommet observé en 1981 et, avec la diminution enregistrée en 2002, il a repris sa tendance à la baisse amorcée il y a deux décennies.

La plupart des indicateurs laissent entendre qu'il y a eu une baisse réelle du nombre d'affaires de conduite avec facultés affaiblies, mais il pourrait y avoir eu moins d'inculpations en raison notamment de l'utilisation accrue par la police de procédures discrétionnaires, par exemple la suspension immédiate du permis de conduire. Divers autres facteurs, incluant le changement d'attitude et de comportement face à la conduite avec facultés affaiblies, le vieillissement de la population et la rigueur de l'application de la loi par la police, peuvent avoir eu une incidence sur les statistiques déclarées par la police concernant ce type d'infraction.

Les jeunes conducteurs de 19 à 24 ans sont toujours ceux qui ont le taux le plus élevé de conduite avec facultés affaiblies, selon les données fournies par 94 services de police dans 9 provinces. Selon ces données, les taux de conduite avec facultés affaiblies atteignent un sommet à 21 ans. Ces taux se stabilisent et demeurent relativement constants chez les personnes de 25 à 44 ans, et ils diminuent chez les personnes de 45 ans et plus. Les personnes de 65 ans et plus affichent le taux le plus faible.

**Juristat,**  
vol. 23, n° 9,  
produit n° 85-002-XIF2003009  
au catalogue.



## Les parents obèses sont plus susceptibles d'avoir des adolescents obèses ou qui font de l'embonpoint

Avoir un parent obèse augmente fortement le risque d'obésité chez les adolescents et chez les adolescentes, selon les données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2001. Si l'on s'en tient à leur indice de masse corporelle, près de 5 % des adolescents ayant participé à l'étude étaient obèses. En 2000-2001, la proportion de garçons obèses était environ deux fois plus élevée que la proportion de filles, soit 6 % contre 3 %. En outre, 17 % des garçons de 12 à 19 ans et environ 10 % des filles du même groupe d'âge faisaient de l'embonpoint.

L'excès de poids chez les parents est un déterminant important de l'excès de poids chez les adolescents et les adolescentes. Parmi les filles de 12 à 19 ans qui vivaient avec un parent obèse, 18 % faisaient de l'embonpoint et 10 % étaient obèses. La situation était comparable chez les garçons, puisque 22 % des garçons vivant avec un parent obèse faisaient de l'embonpoint et 12 % étaient obèses.

Outre le poids, certaines habitudes liées au mode de vie des parents sont associées à celles de leurs enfants, dont l'activité physique, l'usage du tabac et les habitudes alimentaires. Pour mieux comprendre les facteurs de risque liés à l'obésité juvénile, on a examiné ensemble les caractéristiques des adolescents et celles des parents.

Les filles vivant avec un parent obèse courent un risque nettement plus élevé que les autres d'être elles-mêmes obèses. La cote est presque six fois plus élevée pour ces filles que pour celles vivant avec un parent non obèse. Chez les garçons, ceux vivant avec un parent obèse sont près de trois fois plus susceptibles que les autres d'être obèses.

**La santé de la population canadienne — Rapport annuel 2003,**  
produit n° 82-003-SIF2003000  
au catalogue.



## Les personnes soumises à un niveau élevé de stress sont plus susceptibles de développer un problème de santé chronique

Le stress pourrait être un précurseur d'un mauvais état de santé, du moins dans certains cas. En 1995, les Canadiens de 18 ans et plus ont dit éprouver, en moyenne, cinq facteurs de stress (c'est-à-dire des sources de stress) et environ 10 % en ont déclaré au moins 10. En 1995, les situations pénibles persistantes étaient la source la plus fréquente de stress, par exemple essayer de faire trop de choses en même temps, ne pas avoir suffisamment d'argent, avoir des problèmes matrimoniaux ou s'inquiéter au sujet des enfants.

Les contraintes de temps sont particulièrement courantes, 44 % des Canadiens ayant déclaré qu'ils essaient de faire trop de choses en même temps. En outre, 38 % ont déclaré avoir des problèmes financiers et 31 % estimaient que les autres attendaient beaucoup trop d'eux. Un sur cinq, soit 21 %, souhaitait déménager mais estimait que cela était impossible.

La cote exprimant le risque de manifester un certain nombre de problèmes de santé chroniques en 2001 était plus élevée pour les adultes soumis à un niveau élevé de stress en 1995 que pour les autres. Tant chez les hommes que chez les femmes, ces problèmes de santé incluent l'arthrite et le rhumatisme, les maux de dos, la bronchite chronique ou l'emphysème, ainsi que les ulcères à l'estomac ou à l'intestin. Chez les hommes, les problèmes de santé comprennent également la cardiopathie et chez les femmes, l'asthme et la migraine.

Ces liens donnent à penser que, du moins dans certains cas, le stress est un précurseur d'un mauvais état de santé. Des diverses sources de stress (34 ont été prises en compte dans l'analyse), les tensions chroniques, c'est-à-dire des problèmes persistants attribuables à un horaire trop chargé, à la situation financière ou aux relations

avec d'autres personnes, semblent être les plus importantes.

Chaque facteur de stress supplémentaire déclaré en 1995 a donné lieu à une augmentation de 6 % de la cote exprimant le risque de déclarer un problème de santé chronique six ans plus tard chez les hommes et à une augmentation de 8 % chez les femmes.

**Rapports sur la santé,**  
vol. 15, n° 1, janvier 2004,  
produit n° 82-003-XIF  
au catalogue.



## Les adolescentes ont une moins bonne image de soi que les adolescents

Selon une nouvelle étude fondée sur les données de l'Enquête nationale sur la santé de la population, les adolescentes ont tendance à avoir une moins bonne image de soi que les adolescents. Elles sont aussi particulièrement susceptibles d'être touchées par les effets de cette perception. Or, une image de soi positive (une bonne estime de soi et un sentiment de contrôle) semble être essentielle au développement d'un bon état de santé mentale et physique.

Selon l'étude, les filles ayant une image de soi négative en 2000-2001 courraient un plus grand risque que les autres de faire une dépression, de juger leur état de santé médiocre et d'être obèses six ans plus tard. Les garçons ayant une image de soi négative à l'adolescence étaient, quant à eux, plus susceptibles de devenir obèses ou physiquement inactifs. Par contre, une image de soi positive à l'adolescence a des effets à long terme favorables sur l'autoévaluation de la santé chez les filles, mais pas chez les garçons.

Chez les garçons jugés au moins modérément actifs en 1994-1995, une image de soi positive réduit la cote exprimant le risque de devenir inactif en 2000-2001. Par contre, chez les filles, l'image de soi à l'adolescence n'a aucun effet à long terme sur le niveau d'activité.

**La santé de la population canadienne — Rapport annuel 2003,**  
produit n° 82-003-SIF2003000  
au catalogue.

# INDICATEURS SOCIAUX

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>POPULATION ACTIVE<sup>1</sup></b>								
Population active (en milliers)	14 900	15 153	15 418	15 721	15 999	16 246	16 689	17 047
Nombre total de personnes occupées (en milliers)	13 463	13 774	14 140	14 531	14 910	15 077	15 412	15 746
Hommes	7 346	7 508	7 661	7 866	8 049	8 110	8 262	8 407
Femmes	6 117	6 266	6 479	6 665	6 860	6 967	7 150	7 339
Travailleurs à temps partiel (%)	19,2	19,1	18,9	18,5	18,1	18,1	18,7	18,8
Hommes	10,8	10,5	10,6	10,3	10,3	10,4	10,9	11,0
Femmes	29,2	29,4	28,8	28,0	27,3	27,1	27,7	27,8
Temps partiel involontaire <sup>1</sup>	35,0	31,1	29,2	26,7	25,3	25,8	27,0	27,6
À la recherche d'un emploi à temps plein	--	10,6	10,0	9,0	7,4	7,5	8,2	8,9
% de femmes occupées dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	15,9	15,6	15,0	14,7	14,3	13,7	13,4	12,9
% de travailleurs qui sont des travailleurs autonomes	16,1	17,1	17,2	16,9	16,2	15,3	15,2	15,3
% de personnes occupées travaillant plus de 40 heures par semaine <sup>2</sup>	21,2	18,9	18,9	18,4	18,0	17,5	16,9	16,6
% de travailleurs occupant un emploi temporaire ou contractuel	--	9,4	9,8	10,0	10,5	10,9	11,0	10,5
% d'étudiants à temps plein occupés durant l'été	47,9	45,7	47,2	48,8	50,9	51,3	52,3	53,1
Taux de chômage (%)	9,6	9,1	8,3	7,6	6,8	7,2	7,7	7,6
Hommes de 15 à 24 ans	16,9	17,1	16,6	15,3	13,9	14,5	15,3	15,6
Hommes de 25 à 54 ans	8,9	8,0	7,2	6,5	5,7	6,3	6,9	6,6
Femmes de 15 à 24 ans	13,7	15,2	13,6	12,6	11,3	11,0	11,8	11,9
Femmes de 25 à 54 ans	8,5	7,6	6,9	6,3	5,8	6,0	6,3	6,4
Population ayant au plus un diplôme d'études secondaires	12,4	12,1	11,2	10,3	9,3	9,6	10,2	10,2
Population ayant un diplôme d'études postsecondaires	8,1	7,4	6,5	5,9	5,2	5,8	6,0	5,9
Population ayant un diplôme universitaire	5,2	4,8	4,4	4,3	3,9	4,6	5,0	5,5
<b>EDUCATION</b>								
Nombre total d'inscriptions dans les écoles primaires et secondaires (en milliers)	5 415	5 386	5 370	5 442	--	--	--	--
Taux d'obtention de diplôme à l'école secondaire (%)	76,4	76,3	76,0	76,3	77,1	76,9	--	--
Inscription à des études postsecondaires (en milliers)								
Collège communautaire, temps plein	397,3	398,6	403,5	408,8	--	--	--	--
Collège communautaire, temps partiel	87,1	91,6	91,4	85,4	--	--	--	--
Université, temps plein <sup>3</sup>	573,6	573,1	580,4	588,4	605,2	--	--	--
Université, temps partiel <sup>3</sup>	256,1	249,7	246	255,4	256,4	--	--	--
% de la population de 18 à 24 ans inscrite à temps plein dans un établissement d'études postsecondaires	34,6	34,3	34,4	34,4	--	--	--	--
% de la population de 18 à 21 ans inscrite dans un collège	24,7	24,6	24,7	24,6	--	--	--	--
% de la population de 18 à 24 ans inscrite dans une université <sup>3</sup>	20,4	20,2	20,3	20,4	--	--	--	--
Obtention d'un diplôme d'un collège communautaire (en milliers)	85,9	91,4	88,4	--	--	--	--	--
Obtention d'un baccalauréat ou d'un premier grade professionnel <sup>4</sup> (en milliers)	128,0	125,8	124,8	126,4	128,0	--	--	--
Agriculture, sciences biologiques	9 288	9 664	10 079	10 307	10 283	--	--	--
Éducation	21 421	20 638	19 374	20 352	20 779	--	--	--
Génie et sciences appliquées	9 415	9 138	9 255	9 393	9 831	--	--	--
Beaux-arts et arts appliqués	4 142	4 105	4 276	4 198	4 367	--	--	--
Professions et occupations de la santé	8 633	8 837	8 620	8 679	8 527	--	--	--
Sciences humaines et reliées	15 889	15 014	14 721	14 373	14 221	--	--	--
Mathématiques et sciences physiques	7 005	7 091	7 239	7 537	8 527	--	--	--
Sciences sociales	48 422	47 751	47 760	47 912	47 471	--	--	--

-- Données non disponibles.

1. 1996 est une moyenne établie sur huit mois (de janvier à août).
2. Heures habituellement travaillées à l'emploi principal par les travailleurs de 25 ans et plus.
3. Inclut les étudiants de premier cycle et les diplômés.
4. Inclut les étudiants dont le domaine d'études n'était pas déclaré.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active, *Éducation au Canada, 2000*, produit n° 81-229-XPB au catalogue, et Centre de la statistique de l'éducation.

# PLAN DE LEÇON

Suggestions relatives à l'utilisation de *Tendances sociales canadiennes en classe*

Plan de leçon pour l'article « **La migration entre les régions rurales et les régions urbaines dans les années 1990** »

## Objectifs

---

- Comprendre les tendances en matière de migration et établir le profil des personnes qui déménagent.
- Déterminer pourquoi les personnes déménagent.

## Enseignement en classe

---

1. Interrogez les élèves de la classe afin de savoir combien d'entre eux ont déménagé au cours des cinq dernières années. Combien d'élèves ont déménagé d'une province à une autre, d'une ville à une autre, d'une région rurale à une ville et inversement? Discutez des raisons pour lesquelles les déménagements entre deux endroits éloignés (comme les déménagements interprovinciaux) sont moins fréquents que ceux de courte distance.
2. Analysez les raisons pour lesquelles les personnes peuvent choisir de déménager d'une région rurale vers une grande ville. Qu'est-ce qui peut motiver ces personnes à déménager d'une ville vers une région rurale? Quels sont les facteurs qui incitent les personnes à ne pas déménager?
3. Les personnes jeunes, célibataires et instruites sont plus susceptibles de déménager que les personnes âgées, mariées et ayant un faible niveau de scolarité. Examinez les raisons à l'origine de cet écart entre les taux de migration. Les jeunes déménagent-ils pour des raisons différentes de celles invoquées par les personnes âgées?
4. Quelle est l'incidence d'un déménagement sur les familles?

## Autres ressources utiles

---

« Migration interne dans les régions rurales et les petites villes du Canada », *Bulletin d'analyse — Régions rurales et petites villes du Canada*, vol. 3, n° 6, produit n° 21-006-XIF au catalogue de Statistique Canada ([www.statcan.ca/francais/freepub/21-006-XIF/free\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/freepub/21-006-XIF/free_f.htm))

*Profil de la population canadienne selon la mobilité : les Canadiens en mouvement* ([www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Analytic/Index.cfm](http://www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Analytic/Index.cfm), puis sélectionnez *Profil de la population canadienne selon la mobilité : les Canadiens en mouvement*)

- Pour obtenir des données, des plans de leçon et des articles offerts aux écoles primaires et secondaires, visitez le site Web de Statistique Canada à l'adresse suivante : [www.statcan.ca/francais/kits/teach\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/kits/teach_f.htm). Vous y trouverez plus de 30 plans de leçon destinés aux élèves du secondaire et de nombreux articles. De plus, vous aurez accès à E-STAT ainsi qu'à d'autres données.
- Si vous désirez préparer une présentation à partir de graphiques détaillés, consultez la Trousse de sciences familiales à l'adresse suivante : [www.statcan.ca/francais/kits/Family/intro\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/kits/Family/intro_f.htm).

## NOTA :

---

**Vous pouvez photocopier le « Plan de leçon » ou tout autre article ou rubrique de *Tendances sociales canadiennes* pour les utiliser en classe.**

# L'emploi et le revenu en perspective



Pour mieux comprendre le marché du travail et la composition du revenu des Canadiens

Épargnez 20 % sur un abonnement de 2 ans  
ou encore 30 % sur un abonnement de 3 ans!

*L'emploi et le revenu en perspective* diffuse des données, des articles et des analyses sur le marché du travail et autres enjeux connexes auxquels fait face le Canada. Cette publication examine les points suivants :

- L'équilibre travail-famille
- Le travail autonome
- Les tendances régionales de l'emploi
- Le vieillissement de la main-d'œuvre
- Les habitudes d'épargne et de dépense
- Les gains et les revenus
- L'évolution technologique et son impact sur le monde du travail
- ... et de nombreux autres sujets!

Commandez un abonnement annuel à la version imprimée trimestrielle de *L'emploi et le revenu en perspective* (n° 75-001-XPF au catalogue) pour seulement 63 \$ + taxes ou visitez le site Web de Statistique Canada à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) pour télécharger la version électronique mensuelle (75-001-XIF) — seulement 52 \$ + taxes pour un abonnement d'un an.

Au Canada, veuillez ajouter **soit** la TPS et la TVP en vigueur, **soit** la TVH. Version imprimée : aucuns frais de port pour les envois au Canada. Pour les envois à destination des États-Unis, ajoutez 24 \$. Pour les envois à destination des autres pays, ajoutez 40 \$. Les ministères du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI et leur code de référence RI.

Abonnez-vous à la version imprimée pour **2 ans** et **épargnez 20 %!**  
Abonnez-vous à la version imprimée pour **3 ans** et **épargnez 30 %!**

**Voici quatre moyens faciles de commander :**

**TÉLÉPHONE** 1 800 267-6677 (sans frais)

**TÉLÉCOPIEUR** 1 877 287-4369 (sans frais)

**COURRIEL** [order@statcan.ca](mailto:order@statcan.ca)

**POSTE** Statistique Canada,  
Division de la diffusion,  
Gestion de la circulation,  
120, av. Parkdale, Ottawa (Ontario),  
K1A 0T6, Canada

Abonnez-vous dès aujourd'hui!

[www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)

# TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

## La réalité canadienne sous tous ses angles

S'abonner à *Tendances sociales canadiennes*, c'est...

...CONNAÎTRE EN PRIMEUR LES QUESTIONS SOCIALES D'ACTUALITÉ

Que se passe-t-il aujourd'hui? Chacun des numéros trimestriels de *Tendances sociales canadiennes* explore nos réalités actuelles.

...ÊTRE IMMÉDIATEMENT INFORMÉ DES  
NOUVELLES TENDANCES

*Tendances sociales canadiennes* vous donne l'information dont vous avez besoin pour comprendre l'avenir et pour vous y préparer.

...OBTENIR LES DONNÉES LES  
PLUS PRÉCISES QUI SOIENT  
SUR LE CANADA

Des experts analysent les données recueillies par Statistique Canada, la source par excellence d'information inédite sur le Canada. Soyez assuré que ces données sont les plus à jour et les plus exhaustives qui soient.

*Tendances sociales canadiennes* vous offre un aperçu des Canadiens; vous pouvez vous en servir pour élaborer des programmes pertinents, des produits que l'on s'arrachera et des services novateurs qui répondent aux besoins des Canadiens du 21<sup>e</sup> siècle.

Profitez de cette occasion dès aujourd'hui!

**Abonnez-vous sans tarder :**  
par téléphone, au numéro sans frais 1 800 267-6677;  
par télécopieur, au numéro sans frais 1 877 287-4369;  
par courriel, à [orders@statcan.ca](mailto:orders@statcan.ca);  
auprès du centre de consultation régional le plus près  
de chez vous, au numéro sans frais 1 800 263-1136.  
L'abonnement annuel à la version imprimée de  
*Tendances sociales canadiennes* coûte 39 \$.



Au Canada, veuillez ajouter soit la TPS et la TVP en vigueur, soit la TVH. Aucuns frais d'expédition ne s'appliquent aux livraisons au Canada. Veuillez ajouter 6 \$ par numéro pour les envois aux États-Unis ou 10 \$ par numéro pour les envois dans tout autre pays. Visitez notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) pour en savoir davantage sur l'abonnement à la version en ligne de *Tendances sociales canadiennes*. (L'abonnement électronique annuel est de 29 \$, taxes en sus.)